



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

**9135<sup>e</sup>** séance

Jeudi 22 septembre 2022, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

*Présidente :* M<sup>me</sup> Colonna . . . . . (France)

*Membres :*

Albanie . . . . .	M <sup>me</sup> Xhaçka
Brésil . . . . .	M. França
Chine . . . . .	M. Wang Yi
Émirats arabes unis . . . . .	M <sup>me</sup> Al Hashimy
États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Blinken
Fédération de Russie . . . . .	M. Lavrov
Gabon . . . . .	M. Adamo
Ghana . . . . .	M <sup>me</sup> Botchwey
Inde . . . . .	M <sup>me</sup> Jaishankar
Irlande . . . . .	M. Coveney
Kenya . . . . .	M. Orina
Mexique . . . . .	M. Casaubón
Norvège . . . . .	M. Støre
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Cleverly

## Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité de l'Ukraine

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Maintien de la paix et de la sécurité de l'Ukraine**

**La Présidente** : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Allemagne, du Bélarus, de la Lituanie, de la Pologne, de la Tchéquie, de la Türkiye et de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Karim Khan, Procureur de la Cour pénale internationale, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Josep Borrell Fontelles, Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, au Premier Ministre, aux Ministres et aux autres représentants de haut niveau. Leur présence aujourd'hui témoigne de l'importance de la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres.

**Le Secrétaire général** : La guerre menée par la Russie en Ukraine ne montre aucun signe de répit. Les sept derniers mois ont été marqués par une souffrance et une désolation indicibles. Les événements récents sont dangereux et alarmants. Ils nous éloignent de toute perspective de paix et nous rapprochent d'un cycle sans fin d'horreur et de carnage. Je l'ai dit et je le répète : cette guerre insensée peut faire des dégâts infinis en Ukraine et dans le reste du monde.

L'idée d'un conflit nucléaire, autrefois impensable, est aujourd'hui évoquée par certains. Rien que cela est totalement inacceptable. Tous les États dotés d'armes nucléaires devraient de nouveau s'engager à ne pas les utiliser et à les éliminer progressivement de leur arsenal.

Je suis également très préoccupé par les informations faisant état de plans visant à organiser de prétendus « referenda » dans les régions d'Ukraine qui

ne sont actuellement pas sous le contrôle de son gouvernement. Toute annexion du territoire d'un État par un autre État par la menace ou le recours à la force constitue une violation de la Charte des Nations Unies et du droit international. Des milliers de civils ukrainiens, dont des centaines d'enfants, ont été blessés ou tués, la plupart par des bombardements russes dans des zones urbaines. Chaque jour, en moyenne, cinq enfants sont tués ou blessés. Presque tous les enfants d'Ukraine sont traumatisés par le cauchemar de la guerre, exposés à des violences ou séparés de leur famille. Quelque 14 millions de personnes, dont une majorité de femmes et d'enfants, ont dû fuir. La situation ne peut qu'empirer, alors que l'hiver approche et que les approvisionnements en gaz et en électricité s'amenuisent.

Au niveau mondial, ce conflit a provoqué une triple crise, alimentaire, énergétique et financière, qui a précipité des millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté et la faim, réduisant à néant des années de progrès vers le développement, et à laquelle s'ajoutent la crise de la maladie à coronavirus (COVID-19) et l'impact croissant des changements climatiques.

Les dommages collatéraux de cette guerre se font sentir dans des dizaines de pays en développement qui peinaient déjà à se relever de la pandémie de COVID-19 et à faire face à la crise climatique. Les plus vulnérables sont les premiers touchés.

L'ONU travaille sans relâche pour pleinement exploiter toute opportunité d'atténuer les souffrances, notamment lors de mes déplacements en Ukraine, en Fédération de Russie et dans la région, et dans le cadre de mes échanges directs avec le Président Zelenskyy et le Président Poutine. Ensemble avec nos partenaires humanitaires sur le terrain, nous sommes venus en aide à près de 13 millions de personnes dans le besoin. Il est essentiel que le personnel humanitaire puisse intervenir en toute sécurité et sans entraves auprès de tous ceux qui ont besoin d'aide, où qu'ils soient.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme constitue un dossier sur les conséquences inacceptables de la guerre sur les droits de l'homme. Ses rapports sont un catalogue de cruauté : exécutions sommaires, violence sexuelle, torture et autres traitements inhumains et dégradants infligés aux civils et aux prisonniers de guerre. Les informations récentes selon lesquelles des charniers auraient été découverts à Izioum sont extrêmement alarmantes.

Toutes ces allégations doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies afin d'établir les responsabilités. Leurs auteurs doivent être amenés à rendre des comptes dans le cadre de procédures judiciaires équitables et indépendantes. Les victimes et leurs familles ont droit à la justice, à des recours et à des réparations. La lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux est fondamentale. Et sur ce plan, la Cour pénale internationale joue un rôle important afin de garantir l'application effective du principe de responsabilité. Le Procureur de la Cour a ouvert une enquête sur la situation en Ukraine. Il est essentiel que toutes les parties coopèrent pleinement avec la Cour.

La mission d'établissement des faits que j'ai créée à la suite des événements tragiques qui se sont produits au centre de détention d'Olenivka le 29 juillet est prête à être déployée dès que toutes les garanties nécessaires auront été reçues. La mission doit bénéficier d'un accès sûr, sécurisé et non restreint à tous les lieux, toutes les personnes et tous les éléments de preuve pertinents sans aucune limitation, entrave ou ingérence.

La situation à la centrale nucléaire de Zaporijia, située en pleine zone de guerre, reste un motif de vive préoccupation. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est en train de consulter toutes les parties concernées afin de déterminer les mesures à prendre pour garantir la sûreté de la centrale et des zones environnantes. Je remercie l'AIEA du travail qu'elle accomplit. Sa présence continue à la centrale a un fort pouvoir de dissuasion. Toutes les attaques contre des installations nucléaires doivent cesser, et le caractère purement civil de ces centrales doit être rétabli. Tout dégât causé à des infrastructures nucléaires, qu'il soit volontaire ou non, pourrait avoir de terribles conséquences pour les populations autour de la centrale et bien au-delà. Le monde ne peut se permettre une catastrophe nucléaire.

L'annonce hier de l'échange de plus de 250 prisonniers de guerre entre l'Ukraine et la Fédération de Russie constitue une avancée bienvenue. Je salue les efforts entrepris par les deux parties et j'espère qu'elle y donneront suite en procédant à de nouveaux échanges dans le cadre d'une approche « tout pour tous ». Je remercie les Gouvernements de la Türkiye et de l'Arabie saoudite du rôle qu'ils ont joué dans la conclusion de cet accord.

En juillet, toujours avec l'aide du Gouvernement turc, un accord historique a été conclu, qui a permis de reprendre les exportations de denrées alimentaires et d'engrais depuis trois ports ukrainiens en mer Noire.

Plus de 4,3 millions de tonnes métriques de denrées alimentaires ont depuis été expédiées, à destination de 29 pays sur trois continents. Trois navires ont notamment été affrétés par le Programme alimentaire mondial pour transporter des produits alimentaires dont l'Afghanistan, la Corne de l'Afrique et le Yémen avaient désespérément besoin. Un quatrième navire a quitté Istanbul aujourd'hui, et un cinquième est en partance.

Depuis la signature de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire, les prix mondiaux des denrées alimentaires ont chuté, même s'ils restent près de 8 % plus élevés qu'il y a un an. Il est absolument primordial que ces cargaisons de nourriture se poursuivent et montent en puissance afin de stabiliser plus avant les marchés des produits de base.

L'ONU a également signé un mémorandum d'accord avec la Fédération de Russie sur la question du plein accès des denrées alimentaires et des engrais russes, y compris l'ammoniaque, aux marchés mondiaux. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour faciliter ce processus et atténuer la grave pénurie d'engrais qui a déjà des répercussions sur l'agriculture en Afrique de l'Ouest et ailleurs.

Si l'on ne parvient pas à stabiliser le marché des engrais, l'année prochaine pourrait être marquée par une crise d'approvisionnement en produits alimentaires. Pour le dire simplement, le monde pourrait manquer de nourriture. Il est essentiel que tous les États lèvent immédiatement tous les obstacles qui subsistent à l'exportation d'engrais russes. Nous devons faire en sorte qu'ils parviennent aux agriculteurs à un coût raisonnable pour être utilisés dans des champs au plus vite. Les conséquences des prix élevés du gaz sur la production d'engrais azotés sont une autre préoccupation majeure. Il faut remédier à ce problème sans tarder.

*(l'orateur reprend en français)*

La seule façon de mettre fin aux souffrances en Ukraine, c'est de mettre fin à la guerre. Je continuerai de faire tout mon possible pour la paix, une paix fondée sur le respect du droit international et de la Charte des Nations Unies. J'appelle tous les États Membres, en particulier ceux qui sont présents ici aujourd'hui, à redoubler d'efforts pour empêcher une nouvelle escalade et à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre un terme à la guerre et assurer une paix durable.

**La Présidente** : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Khan.

**M. Khan** (*parle en anglais*) : C'est un immense privilège que d'avoir la possibilité de dire quelques mots devant le Conseil de sécurité.

L'heure exige que nous démontrions collectivement par nos actes, et non par nos paroles, que le droit a un sens. Il est crucial de placer le droit en première ligne, pour protéger ceux qui en ont le plus besoin. Au moment où nous parlons, en Ukraine et dans beaucoup d'autres régions du monde, les plus vulnérables ont besoin de notre attention. Des enfants, des femmes et des hommes sont à l'agonie et vivent dans l'insécurité, et ils espèrent que le droit a un sens véritable et permettra de faire rendre des comptes.

Mais ce potentiel que recèle, j'en suis convaincu, le droit, ne pourra se concrétiser qu'en agissant collectivement. Cela passe par une action ciblée et déterminée, non seulement de mon bureau et de la Cour pénale internationale, mais également de tous les membres du Conseil. Nous devons démontrer partout où des violations sont signalées, et où la compétence de la Cour est reconnue, que tout conflit s'accompagne de responsabilités. Quiconque se saisit d'une arme ou tire un missile doit réaliser que le droit est vivant, qu'il n'est pas en sommeil, et que l'application du principe de responsabilité est absolument fondamentale. Il faut pour cela agir avec détermination. Il nous faut pour cela renouveler notre engagement, pris à Nuremberg, selon lequel les crimes de guerre comme imprescriptibles et avancer ensemble.

Je suis convaincu que si nous nous rassemblons autour de ces principes d'humanité et ces normes de conduite élémentaires, le droit jouera un rôle de plus en plus important en tant que point d'ancrage de la paix et de la sécurité en Ukraine et dans beaucoup d'autres régions.

Depuis le déclenchement des événements récents en Ukraine, fin février, je m'efforce de faire en sorte que mon bureau réponde aux impératifs d'action et d'attention. Au cours des cinq jours qui se sont écoulés entre le 25 février, date à laquelle j'ai fait ma déclaration initiale, et le 2 mars, date à laquelle j'ai ouvert l'enquête, nous avons avancé de façon résolue. Et le fait que 43 États parties au Statut de Rome, soit un tiers des membres de l'Assemblée, ont saisi la Cour, témoigne non seulement de la nature de la crise et des préoccupations qui se sont manifestées, mais également, je crois, de la compréhension du fait que le droit a un rôle important à jouer.

Nous en sommes maintenant à l'étape de la poursuite des travaux d'analyse scientifique objectifs et impartiaux, qui sont parfois très laborieux, pour comprendre les faits, distinguer le vrai du faux et dresser un tableau de ce qu'il s'est réellement passé. En mai,

nous avons effectué le plus grand déploiement sur le terrain que la Cour pénale internationale (CPI) ait connu. Et depuis lors, nous maintenons une présence permanente sur le terrain en Ukraine. Je peux annoncer que la semaine prochaine, d'autres membres de mon bureau seront également déployés en Ukraine afin d'examiner les allégations en provenance de l'est du pays.

La mise en place de partenariats et l'adoption de pratiques innovantes prennent de nombreuses formes, notamment de nouvelles manières de collaborer avec les États, les organisations internationales et le secteur privé. Il faut espérer que ce nouveau modèle de partenariat plus coordonné et plus efficace, avec une approche plus cohérente de l'action, rendra ce travail collectif plus efficace.

Mais le processus d'établissement des responsabilités, qui consiste à recueillir des éléments de preuve, à les passer au crible, à les soupeser et à les définir, n'est pas un simple exercice théorique. C'est un processus essentiel pour percer le brouillard de la guerre afin de pouvoir réellement présenter la vérité à une instance judiciaire. Heureusement, nous avons des juges indépendants, et lorsque nous aurons fait notre travail, nous présenterons en temps voulu nos éléments de preuve aux juges indépendants de la CPI, qui l'examineront minutieusement, dans le plein respect des règles, et détermineront quelle est la vérité.

Cet exercice est fondamental si nous voulons avoir confiance dans le système fondé sur des règles. Cette fonction, et elle seule, est l'objectif de mon bureau. Il ne s'agit pas d'un outil politique, et nous ne sommes guidés par aucun autre objectif que le respect de nos obligations, qui sont énoncées clairement dans le Statut de Rome et étayées avec tant d'éloquence par la Charte des Nations Unies, qui a créé cet organe au sein duquel j'ai le privilège de siéger aujourd'hui.

Grâce à ce travail, nous pourrions brosser un tableau de la situation. Et le tableau que j'ai vu jusqu'à présent est en effet inquiétant. Je me suis rendu en Ukraine à trois reprises, et j'ai vu nombre de destructions, de souffrances et de dommages, ce qui renforce ma détermination et ma conclusion précédente selon laquelle il existe des motifs raisonnables de croire que des crimes relevant de la compétence de la Cour y ont été commis.

Si je puis me permettre d'être très direct, lorsque je suis allé à Boutcha et que je me suis rendu derrière l'église Saint-André, les corps que j'ai vus n'étaient pas des faux. Lorsque j'ai marché dans les rues de Bordinganka, la destruction des bâtiments et des écoles que j'ai vue n'était que trop réelle. Et lorsque j'ai quitté Kharkiv, les bombes que j'ai entendues m'ont donné un petit

aperçu très sombre de la réalité épouvantable à laquelle sont confrontés nombre de nos frères, sœurs et enfants qui se trouvent dans une zone de guerre.

Je suis profondément préoccupé par les allégations et les informations que nous recevons concernant ce qui semble être des motifs raisonnables de croire que des biens de caractère civil ont été intentionnellement pris pour cible et que des populations de l'Ukraine, en particulier des enfants, ont été transférées hors du pays.

Ce sont des priorités sur lesquelles nous nous concentrons. Mais notre tâche collective est de veiller à ce que les responsables de tout crime commis, quelles que soient les décisions prises par les juges de la CPI, prennent conscience aujourd'hui qu'ils sont maîtres de leur destin. Ils ont le choix et même la responsabilité claire d'agir de manière proportionnée, de respecter le principe de distinction et d'user de tous les moyens nécessaires pour s'assurer que les civils et les biens de caractère civil ne soient pas pris pour cible.

La justice, comme je l'ai dit, n'est pas politique. Elle est l'expression des droits fondamentaux de tous les membres de l'humanité, et l'incarnation des promesses qui sous-tendent la Charte et le Statut de Rome. Les échos de Nuremberg résonnent aujourd'hui. L'incapacité de tenir les des promesses de Nuremberg, dont nous avons été témoins au cours des dernières décennies, doit sonner comme un reproche adressé à nous tous.

Toutefois, les dirigeants ne désespèrent pas et ne se laissent pas abattre, mais agissent comme catalyseurs de nouvelles actions, pour nous regalaniser en tant que Conseil, en tant qu'organisations internationales et en tant qu'humanité, pour nous permettre enfin, pour l'amour du Ciel, d'atteindre à la maturité et de planter plus fermement le drapeau de la légalité sur le sol international.

Aujourd'hui, tout ce que je peux faire, c'est m'engager à nouveau à respecter les obligations qui m'incombent et le serment que j'ai prêté en tant que Procureur de la CPI de faire tout ce qui est en mon pouvoir pour collaborer avec tous les États partenaires internationaux, l'ONU et les autres organisations internationales afin d'enquêter sur les affaires relevant de notre compétence en Ukraine et ailleurs. Les responsabilités qui m'incombent, ainsi que les responsabilités bien plus puissantes, plus importantes et plus vastes qui incombent aux dirigeants mondiaux, n'exigent rien de moins que de nous hisser à la hauteur des défis d'aujourd'hui. Nous devons faire preuve de fermeté et de détermination et agir dans le respect des principes pour ne pas décevoir les personnes qui, à l'heure où nous parlons, ont le plus besoin de l'état de droit.

**La Présidente** : Je remercie le Procureur Khan de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre de l'Europe et des affaires étrangères de la France.

C'est avec un profond sentiment de gravité que je prends la parole lors de cette séance du Conseil de sécurité consacrée à l'Ukraine, et plus particulièrement aux crimes qui y sont commis. L'agression que la Russie a décidée, seule, de mener contre un État souverain, l'Ukraine, qui n'a eu le tort que de vouloir vivre libre, constitue une violation flagrante des normes fondamentales de notre charte commune, la Charte des Nations Unies.

Le non-recours à la force, le règlement pacifique des différends, le respect de la souveraineté des États et de leur intégrité territoriale sont des principes auxquels nous avons tous souscrits autour de la table du Conseil. Ils ont été, chacun d'entre eux, ouvertement violés. La guerre qui a débuté le 24 février dernier s'accompagne aussi d'exactions et de destruction d'objectifs civils.

Il s'agit d'autant de violations des lois de la guerre et d'autant d'actes dont il faudra rendre compte. À Boutcha, à Tchernihiv et dans tant d'autres lieux, des crimes insoutenables ont été perpétrés. La libération d'Izioum s'accompagne, elle aussi, de la découverte de nouvelles atrocités commises par les tortionnaires.

Alors, le message de la France aujourd'hui est simple : la justice doit être notre impératif commun. Il n'y aura pas de paix sans justice. La justice est bien sûr un impératif pour les victimes, qui ont droit à la reconnaissance et à la réparation de leurs souffrances. Toutes les souffrances, de chaque victime. La justice est ensuite un impératif de sécurité internationale, et je le dis à ceux qui ne voient dans cette guerre qu'un simple conflit de plus : si tout est permis ici, tout le sera davantage ailleurs, et la possibilité d'une guerre d'agression ne fera que croître.

La justice, enfin, est un impératif politique. Nous aurons, il le faudra, à nous assurer que des individus rendent compte des crimes dont ils sont responsables, qu'ils les aient commis, ordonnés ou planifiés. Mais c'est l'idée même que soient possibles de tels crimes, de telles atteintes à notre humanité commune, qui doit être combattue en paroles et en actes.

Pour cela, un cadre a été posé : celui d'une justice professionnelle et spécialisée. À son sommet, la Cour pénale internationale a été saisie par 43 États, dont la France. C'est la première fois qu'autant d'États réfèrent une situation à la Cour, signe de l'importance que nous

attachons collectivement à ce qui se joue ici. La Cour elle-même agira, le Conseil le sait, en complémentarité avec la justice ukrainienne, ainsi qu'avec les autres juridictions nationales saisies, au nombre desquelles les juridictions françaises et celles de plusieurs États aujourd'hui présents.

Dans ce cadre, la justice doit passer. La France travaille donc avec de nombreux autres partenaires à renforcer, dans l'ensemble de ces juridictions, la collecte de preuves et le recueil d'informations fiables. C'est pourquoi la France a agi très concrètement. Dès que les informations sur les crimes commis à Boutcha ont été connues, au mois d'avril dernier, nous avons dépêché en Ukraine deux équipes d'enquêteurs. Ils ont, pendant trois mois, aidé la justice ukrainienne à établir minutieusement et patiemment les faits. Puis, nous avons fait don d'un laboratoire mobile d'analyse ADN. Maintenant qu'à Izioum, de nouvelles atrocités ont été révélées à la face du monde, nous venons de décider d'envoyer une nouvelle mission d'appui aux enquêteurs sur place. Car là où la Russie agit par la désinformation et la propagande, la justice, elle, doit s'appuyer sur des faits.

Notre soutien s'étend bien évidemment à la Cour pénale internationale. Il est à la fois financier et humain par la mise à disposition de magistrats et d'enquêteurs à son bénéfice, dans le plus grand respect de son indépendance.

Notre soutien, enfin, s'étend à l'ensemble des juridictions, qui doivent pouvoir facilement coopérer entre elles. Ainsi, le règlement d'Eurojust a été modifié, sous présidence française du Conseil de l'Union européenne, pour permettre à la Cour pénale internationale de participer aux équipes communes d'enquête réunissant plusieurs juridictions nationales, dont celles de l'Ukraine.

Ce que nous faisons a du sens. Il s'agit de la lutte contre l'impunité, mais il s'agit aussi de l'intégrité de notre ordre international.

Le choix de la guerre par la Russie sous de faux prétextes, sa manipulation grossière d'une notion aussi lourde que celle de génocide, qui constitue le « crime des crimes », celui qui a justifié après la Seconde Guerre mondiale qu'avance le projet d'une justice pénale internationale, interpelle profondément. La Cour internationale de Justice elle-même a relevé le caractère abusif de cette fausse affirmation.

La même manipulation est à l'œuvre lorsqu'on parle de référendums dans des territoires conquis par la force et soumis à la terreur, ou lorsque certains nous

menacent de tous les moyens, alors que nous sommes, avec d'autres, ceux qui refusons de participer à quelque escalade que ce soit.

Face à ceux qui privent les mots de leur sens, notre mission, notre devoir, notre travail autour de la table du Conseil, est aussi de rendre aux choses leur sens.

Je voudrais, pour conclure, citer un auteur russe.

« Nous devons condamner publiquement l'idée même que des hommes puissent exercer pareille violence sur d'autres hommes. En taisant le vice, en l'enfouissant dans notre corps pour qu'il ne ressorte pas à l'extérieur, nous le semons, et dans l'avenir, il n'en donnera que mille fois plus de pousses » (*L'Archipel du Goulag*).

En écrivant ces lignes, Soljenitsyne se référait aux décennies de crimes commis par l'Union soviétique sur son propre territoire. Hélas, il n'y a pas un mot à en retrancher pour décrire les crimes commis aujourd'hui par la Russie hors de ses frontières.

La Cour pénale internationale enquête sur des faits pouvant être, selon son procureur, constitutifs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Nous verrons ses conclusions. Mais dès aujourd'hui, nous pouvons, et devons, dire que leurs responsables seront identifiés, poursuivis et, in fine, jugés. Le temps peut paraître long pour les victimes et leurs familles, mais elles doivent avoir la certitude qu'ils ne resteront pas impunis. Nous le leur devons. Il n'en va pas seulement de ce que nous leur devons, il en va de notre sécurité et il en va aussi des principes universels qui nous lient.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil du sécurité.

Je donne maintenant la parole au Premier Ministre de la Norvège.

**M. Støre** (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général et le Procureur Karim Khan de leurs exposés.

Cette semaine, à l'ONU, nous avons vu comment nous, en tant que membres de la communauté internationale, sommes confrontés à d'immenses défis comme la guerre, les changements climatiques, les pénuries énergétiques, l'insécurité alimentaire et les inégalités. Qui plus est, nous constatons que ce sont les populations qui paient le plus lourd tribut.

Dans ce contexte, il nous incombe, en tant que Membres de l'ONU, et en particulier nous, les 15 États membres représentés à cette table, de tracer une voie

différente : une voie d'espoir et de confiance dans ce que nous pouvons accomplir ensemble pour nos citoyens et pour l'humanité.

Le Secrétaire général a insisté sur ce point de manière éloquente dans son discours de mardi (voir A/77/PV.4), et encore aujourd'hui. Nous avons les valeurs et les principes nécessaires pour tracer cette voie, et ils sont tous inscrits dans la Charte des Nations Unies.

La Charte des Nations Unies énonce des principes clairs pour un ordre international fondé sur des règles. Malheureusement, cet ordre est attaqué. La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une violation flagrante du droit international, y compris la Charte des Nations Unies, une violation du principe fondamental sur lequel repose l'Organisation : l'égalité souveraine de tous les peuples et de tous les États Membres.

J'ai suivi attentivement le discours prononcé hier par le Président Poutine, dans lequel il a annoncé une escalade majeure de la guerre, en la justifiant par une longue liste d'allégations de menaces que l'Occident ferait peser sur la Russie. Au nom de la Norvège, membre élu du Conseil de sécurité, État européen, membre de l'OTAN et pays voisin de la Russie, je tiens à être aussi clair que possible : ces allégations ne sont tout simplement pas vraies. Aucune menace militaire ne pèse sur la Russie. Il n'y a aucune raison légitime qui justifie une mobilisation massive des troupes russes. Cette escalade ne fera qu'exacerber les souffrances des Ukrainiens et des Russes.

La Russie doit respecter l'ordonnance rendue par la Cour internationale de Justice et suspendre immédiatement ses opérations militaires sur le territoire ukrainien. La Russie a choisi de déclencher cette guerre. Elle doit maintenant choisir d'y mettre un terme. Aucun des différends qui peuvent exister entre la Russie et l'Ukraine ne peut être réglé par l'assaut militaire en cours.

L'Assemblée générale nous a rappelé les conséquences mondiales de cette guerre. La flambée des prix de l'énergie et la montée de l'insécurité alimentaire exacerbent les souffrances des personnes les plus vulnérables, sans parler des effets potentiels d'un accident nucléaire en Ukraine, qui pourrait avoir de lourdes conséquences. La présence des forces russes à la centrale nucléaire de Zaporijia compromet gravement la sûreté et la sécurité nucléaires. Nous félicitons l'Agence internationale de l'énergie atomique des efforts qu'elle déploie pour contribuer à stabiliser la situation.

Cependant, le comportement de la Russie porte également atteinte à la coopération multilatérale à un

moment où nous en avons plus que jamais besoin. L'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire est une mesure importante pour réintégrer les produits alimentaires ukrainiens sur le marché mondial. Comme l'a dit le Secrétaire général, c'est la diplomatie multilatérale en action, et nous saluons les efforts qu'il a déployés pour faciliter cette initiative. La Norvège exprime en outre son plein appui à la mission de bons offices du Secrétaire général. Lorsque le moment viendra, et il doit venir, nous nous tiendrons résolument aux côtés de l'ONU et appuierons ses efforts de consolidation et de pérennisation de la paix.

Des milliers de civils, dont des enfants, ont été tués en Ukraine. Des millions de personnes ont fui leur foyer, et ont souvent été séparées de leurs proches. Plusieurs milliers ont été accueillies dans mon pays. Nous espérons vivement qu'un jour, le plus tôt possible, elles pourront rentrer chez elles en toute sécurité pour reconstruire leur pays.

L'intensification récente des attaques contre des cibles civiles est tout à fait inacceptable. L'utilisation aveugle d'armes explosives lourdes par la Russie détruit des maisons, des écoles et des hôpitaux. Des horreurs indicibles ont été révélées à Boutcha en mars, et maintenant à Izioum, et dans d'autres villes précédemment occupées. Des civils sont transférés de force en Russie et en territoire sous occupation russe. Par ailleurs, selon des informations inquiétantes, la violence sexuelle serait utilisée comme tactique de guerre, ce qui doit être condamné dans les termes les plus forts.

Nous condamnons également les prétendus référendums prévus dans les régions ukrainiennes occupées. Ils seraient contraires au droit international et constitueraient une grave violation de la Charte, sans compter qu'ils n'auraient aucune valeur juridique ni la moindre légitimité. Ils n'auraient aucune incidence sur la souveraineté de l'Ukraine entre ses frontières internationalement reconnues. Que cela soit clair.

Le droit international n'est pas facultatif et, comme le Procureur l'a dit, la justice n'est pas politique. Tous les signalements d'atrocités et de violations des droits humains doivent donner lieu à des enquêtes dignes de ce nom, et les auteurs de ces crimes doivent être traduits en justice. La Norvège appuie cet effort et continuera de le faire. Comme vous l'avez souligné avec tant de justesse, Madame la Présidente, il ne peut y avoir d'impunité. L'application du principe de responsabilité est essentielle, à la fois pour garantir que justice soit faite aux victimes et pour décourager de futures violations. Les auteurs doivent être amenés à répondre

de leurs actes par l'entremise de mécanismes de justice pénale nationaux ou internationaux. C'est pourquoi nous accueillons avec satisfaction la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine, établie par le Conseil des droits de l'homme. La Norvège maintient également tout son soutien à la Cour pénale internationale. La mission de la Cour est cruciale, tant dans le contexte de l'Ukraine qu'à l'échelle mondiale.

Je terminerai sur la note suivante. Cette guerre est une catastrophe pour l'Ukraine et son peuple. Ses ramifications ont de graves conséquences pour les personnes et les communautés vulnérables du monde entier. Cependant, je dois dire qu'elle porte également préjudice à la Russie, notre voisine. Des milliers de soldats russes ont été envoyés à la mort dans une guerre inutile et illégale. Les citoyens russes sont de plus en plus privés de leurs droits humains et de leurs libertés fondamentales, dans une société dirigée avec autoritarisme, sous une poigne toujours plus ferme. Si les Russes, et nous les connaissons, pouvaient librement exprimer leur opinion, auraient-ils choisi la guerre ? J'en doute.

La démocratie, l'état de droit et les droits humains sont essentiels. Ils sont nos meilleurs outils pour promouvoir la paix entre États et la responsabilité à tous les niveaux. Ils sont également ce sur quoi nous devons faire fond quand nous tournons le dos à la guerre et à la destruction. Nous devons défendre ces normes, ces règles, et les valeurs qui les sous-tendent, qui sont, là encore, les principes de base consacrés par la Charte. Il est de la responsabilité directe du Conseil d'empêcher et de faire cesser les actes d'agression, et la Norvège continuera d'employer ce qui reste de son mandat électif, ici, pour promouvoir le dialogue, ainsi qu'un règlement pacifique et équitable à cette guerre insensée.

Cela dit, nous défendrons également le droit de l'Ukraine de se défendre contre l'assaut et l'agression, tout comme nous défendrons notre droit de soutenir l'Ukraine dans sa légitime défense. Nous défendrons haut et fort le droit international et les valeurs des Nations Unies et nous agirons pour toutes les personnes touchées par cette guerre, où qu'elles soient, car cette guerre d'agression est une offensive non seulement contre l'Ukraine, mais aussi contre les principes et les valeurs énoncés dans la Charte. Des Ukrainiens donnent leur vie pour défendre ces valeurs universelles et leur propre indépendance, et l'Ukraine peut compter sur l'appui constant de la Norvège dans cette lutte.

**La Présidente :** Je donne maintenant la parole au Secrétaire des relations extérieures du Mexique.

**M. Casaubón (Mexique) (parle en espagnol) :** Je remercie le Secrétaire général António Guterres et M. Karim Khan, Procureur de la Cour pénale internationale, de leurs précieux exposés. Je salue la présence du Premier Ministre norvégien, ainsi que de nos autres collègues, ministres et représentants de haut niveau, à la séance d'aujourd'hui. Je remercie également la France et vous-même, Madame la Présidente, d'avoir convoqué le présent débat sur une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, qui attende à la paix et à la sécurité internationales.

Sept mois après le déclenchement de la guerre en Ukraine, ses multiples conséquences sociales, économiques et politiques sont évidentes. Comme dans tout conflit armé, c'est la société civile qui paie le plus lourd tribut. La guerre a entraîné des mouvements de population massifs, en particulier de femmes et d'enfants, à la fois en Ukraine et vers les pays voisins. Elle cause des dégâts matériels graves et coûteux. Depuis le début des hostilités, le Mexique insiste sur l'importance de chercher une solution diplomatique et de traiter les aspects humanitaires du conflit à l'écart de toute considération politique, dans le strict respect du droit international humanitaire.

Au Conseil de sécurité, avec la France, nous avons porté dans cet esprit un projet de résolution qui a été soumis à l'Assemblée générale et a donné lieu à la résolution ES-11/2, adoptée le 24 mars (voir A/ES-11/PV.9). Nous réaffirmons que la fourniture d'une aide humanitaire reste une affaire cruciale et urgente. Nous faisons aussi tout ce que nous pouvons pour soutenir les efforts de médiation du Secrétaire général et au Conseil, avec la Norvège, nous avons rédigé à cet effet une déclaration de la Présidente (S/PRST/2022/3), publiée le 6 mai (voir S/PV.9026). Ce texte est clairement insuffisant, mais il s'agit néanmoins de la seule déclaration publique que le Conseil ait su faire paraître depuis le début du conflit.

Alors que la guerre se poursuit, avec son terrible coût humain et matériel, nous voyons croître les besoins humanitaires liés au conflit, à cause de problèmes tels que l'insuffisance de l'aide humanitaire et le prix élevé du carburant à l'approche de l'hiver, qui requièrent d'urgence une solution passant par les voies diplomatiques, de même qu'un cessez-le-feu. Cela demande de la volonté politique de la part des parties et une mobilisation de la communauté internationale. Il est donc important d'insister sur le respect du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Le principe

de responsabilité est un autre pilier fondamental du système multilatéral, de l'état de droit et de la paix. Les auteurs des crimes commis en Ukraine doivent donc être traduits en justice, sans excuse ni condition. À cet égard, les enquêtes de la Cour pénale internationale sur les allégations de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité sont essentielles. Nous suivrons la progression de ces enquêtes de toute notre attention.

Nous sommes particulièrement préoccupés par l'ampleur du risque nucléaire que font peser les combats autour de la centrale nucléaire de Zaporijia. Il sera capital de garantir son intégrité et son bon fonctionnement afin d'éviter la pire catastrophe possible. Nous souscrivons aux recommandations faites par l'Agence internationale de l'énergie atomique à la suite de son inspection technique, qui doivent être immédiatement suivies d'effet, et nous nous associons aux appels lancés en faveur de la création d'un périmètre de sécurité autour de la centrale.

Enfin, nous mesurons l'importance de la signature de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire. Les données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture montrent que le prix des céréales a commencé à baisser au cours des deux derniers mois. C'est la preuve du pouvoir de la diplomatie. Même en pleine guerre, un dialogue et des accords sont possibles. La diplomatie sera également essentielle pour garantir l'accès de l'engrais aux marchés mondiaux, et nous trouvons encourageant que des mesures concrètes aient déjà été prises en ce sens. Nous saluons le rôle moteur du Secrétaire général et du Président de la Turquie dans la facilitation des accords signés.

Depuis le début du conflit, la position de mon pays repose sur les principes constitutionnels de notre politique étrangère, à savoir la non-ingérence, le règlement pacifique des différends et l'interdiction de la menace ou de l'emploi de la force, autant d'éléments qui s'inscrivent dans le droit fil des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. L'ambiguïté n'a pas sa place. La coexistence pacifique des États dépend précisément du respect de tous ces principes. Il ne peut y avoir d'exception. Ces derniers mois, nous avons clairement réaffirmé l'importance de l'Article 2 de la Charte, qui interdit le recours à la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État. Le Mexique sait d'expérience et comprend l'importance de la garantie fondamentale de pouvoir vivre sans la menace d'être envahi par un autre pays. Toute action qui enfreint ce principe est illégale et illégitime.

Le but de l'Organisation et la mission du Conseil sont de préserver les populations du fléau de la guerre. Toutefois, cela ne peut être accompli que par le dialogue et la diplomatie, ainsi que par la mise en place de canaux politiques efficaces. L'indifférence est inacceptable, tout comme il est inacceptable de se contenter de déplorer le fait que le Conseil de sécurité n'a pas été capable jusqu'à présent d'assumer sa responsabilité dans cette affaire. Les raisons pour lesquelles le Conseil peut devenir dysfonctionnel sont bien connues. C'est à nous de les corriger. Le moment est venu d'envisager sérieusement les réformes structurelles nécessaires pour y parvenir.

Conformément à sa vocation pacifiste, le Mexique estime que la communauté internationale doit maintenant mobiliser ses meilleurs efforts pour parvenir à la paix. À cet égard, j'aimerais faire part au Conseil de la proposition du Président mexicain Andrés Manuel López Obrador visant à renforcer les efforts de médiation du Secrétaire général António Guterres en créant une commission pour le dialogue et la paix en Ukraine, avec la participation d'autres chefs d'État et de gouvernement, parmi lesquels, si possible, S. E. M. Narendra Modi, de l'Inde, et S. S. le pape François. Son objectif serait très clair : créer de nouveaux mécanismes de dialogue et des espaces complémentaires de médiation qui permettraient d'instaurer la confiance, de réduire les tensions et d'ouvrir la voie à une paix durable.

La délégation mexicaine poursuivra les consultations nécessaires dans le but de contribuer, en tant qu'acteur impartial et de bonne foi, à susciter un large appui aux efforts de médiation du Secrétaire général et à ceux de la commission que je viens de mentionner, et qui sera créée, nous l'espérons, avec le soutien des États Membres. Comme l'a dit le Secrétaire général, le moment est venu d'agir et de s'engager pour la paix : se résigner à la guerre, c'est toujours être au bord du précipice.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique.

**M. Blinken** (États-Unis d'Amérique) : Merci beaucoup, Madame la Présidente, d'avoir réuni le Conseil de sécurité en ce moment grave pour débattre de la crise créée par la Russie en Ukraine.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Je remercie également le Secrétaire général de sa détermination et de la clarté morale dont il a fait preuve pour mettre fin à cette guerre brutale et défendre les principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies,

ainsi que de son engagement personnel qui a permis de sécuriser la route vitale de la mer Noire pour que les céréales puissent à nouveau circuler depuis l'Ukraine. Je voudrais dire à M. Khan que nous sommes reconnaissants des efforts déployés par le Bureau du Procureur pour enquêter de manière objective et professionnelle sur les atrocités commises en Ukraine par les forces russes, ainsi que de son appui aux enquêteurs et aux procureurs ukrainiens et de sa coordination avec eux.

Nous entendons beaucoup parler des divisions entre les pays à l'ONU. Mais récemment, ce qui est frappant, c'est la remarquable unité des États Membres face à la guerre menée par la Russie en Ukraine. Des dirigeants de pays en développement et de pays développés, petits et grands, du Nord et du Sud, se sont exprimés à l'Assemblée générale sur les conséquences de la guerre et la nécessité d'y mettre fin. Et ils nous ont tous appelés à réaffirmer notre attachement à la Charte des Nations Unies et aux principes fondamentaux qui y sont consacrés, notamment la souveraineté, l'intégrité territoriale et les droits de l'homme. Même un certain nombre de pays qui entretiennent des liens étroits avec Moscou ont déclaré publiquement qu'elles avaient de sérieuses réserves et préoccupations concernant l'invasion du Président Poutine.

Cependant, plutôt que de changer de cap, le Président Poutine a opté pour la fuite en avant, choisissant non pas de mettre fin à la guerre, mais de l'intensifier ; non pas de retirer ses troupes, mais de mobiliser 300 000 soldats supplémentaires ; non pas d'apaiser les tensions, mais de les intensifier par la menace des armes nucléaires ; et non pas d'œuvrer à la recherche d'une solution diplomatique, mais de rendre une telle solution impossible en cherchant à annexer d'autres territoires ukrainiens par le biais de pseudo-référendums. Le fait que le Président Poutine a choisi cette semaine, alors que la plupart des dirigeants du monde sont réunis à l'ONU, pour jeter de l'huile sur le feu qu'il a lui-même allumé, témoigne de son mépris total pour la Charte, l'Assemblée générale et le Conseil.

L'ordre international que nous sommes réunis ici pour défendre est en train d'être mis en pièces sous nos yeux. Nous ne pouvons pas laisser et nous ne laisserons pas le Président Poutine s'en tirer à bon compte. Défendre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, c'est bien plus que défendre le droit d'un pays à choisir sa propre voie, aussi fondamental que soit ce droit. Il s'agit également de protéger un ordre international dans lequel aucune nation ne peut redessiner les frontières d'une autre par la force. Si nous ne défendons pas ce principe, alors que le Kremlin le viole de manière

si flagrante, nous enverrons aux agresseurs du monde entier le message qu'ils peuvent eux aussi le bafouer, nous mettrons tous les pays en danger et nous ouvrirons la voie à un monde moins sûr et moins pacifique.

Nous voyons à quoi ressemble ce monde dans les zones de l'Ukraine contrôlées par les forces russes. Partout où la marée russe se retire, nous découvrons l'horreur qui est laissée dans son sillage. J'ai moi-même eu un aperçu de cette horreur lorsque je me suis rendu à Irpin il y a quelques semaines pour rencontrer les enquêteurs ukrainiens qui rassemblaient les preuves des crimes de guerre commis dans cette ville. J'ai vu de près les trous béants laissés dans les immeubles résidentiels par les bombardements russes, au mieux aveugles, au pire intentionnels.

Alors que nous sommes rassemblés ici, les enquêteurs ukrainiens et internationaux continuent d'exhumer des corps en périphérie d'Izioum, une ville que les forces russes ont contrôlée pendant six mois avant d'en être chassées par la contre-offensive ukrainienne. Un des sites contient 440 tombes anonymes. Un certain nombre des corps exhumés à ce jour présenteraient des signes de torture ; une victime avait notamment les bras cassés et une corde autour du cou. Des récits de rescapés commencent également à faire surface, notamment celui d'un homme qui a décrit avoir été torturé par les forces russes pendant une dizaine de jours, au cours desquels ses interrogateurs lui ont administré des décharges électriques répétées et, selon ses propres termes, « m'ont battu au point que je ne sentais plus rien ».

Ce ne sont pas les actes d'unités isolées. Il s'agit d'une pratique systématique que l'on retrouve dans l'ensemble du territoire contrôlé par les forces russes. C'est l'une des nombreuses raisons pour lesquelles nous appuyons une série d'efforts nationaux et internationaux visant à recueillir et à examiner les éléments de preuve de plus en plus nombreux des crimes de guerre commis en Ukraine. Nous devons demander des comptes aux auteurs de ces crimes. C'est également une des raisons pour lesquelles plus de 40 pays se sont unis pour aider le peuple ukrainien à se défendre, ce qui est un droit consacré par l'Article 51 de la Charte.

Plus les forces russes subissent de revers sur le champ de bataille, plus les souffrances qu'elles infligent aux civils ukrainiens sont grandes. Les attaques russes contre des barrages, des ponts, des centrales électriques, des hôpitaux et d'autres infrastructures civiles se multiplient, constituant une violation éhontée du droit international humanitaire. Cette semaine, le Président Poutine a déclaré que la Russie n'hésiterait pas à utiliser

« tous les systèmes d'armes disponibles » pour répondre à une menace contre son intégrité territoriale, une menace d'autant plus inquiétante que la Russie a l'intention d'annexer de larges pans de l'Ukraine dans les jours à venir. Lorsque ce processus sera terminé, nous pouvons nous attendre à ce que le Président Poutine prétende que toute initiative ukrainienne visant à libérer ces territoires constitue une attaque contre le prétendu territoire russe. Ce comportement vient d'un pays qui, en janvier, dans cette salle, s'est joint aux autres membres permanents du Conseil de sécurité pour signer une déclaration commune affirmant que « une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée ».

C'est un nouvel exemple de la façon dont la Russie viole les engagements qu'elle prend devant cet organe, et une raison supplémentaire pour laquelle personne ne doit croire la Russie sur parole aujourd'hui. Chaque membre du Conseil doit envoyer un message clair pour signaler que ces menaces nucléaires irréfléchies doivent cesser immédiatement.

Les efforts déployés par la Russie pour annexer davantage de territoires ukrainiens constituent une escalade dangereuse, ainsi qu'un rejet de la diplomatie. Cette situation est encore plus alarmante lorsqu'elle est associée à l'opération de filtrage menée par les forces russes dans les zones de l'Ukraine qu'elles contrôlent. Il s'agit d'une stratégie diabolique qui consiste à déraciner violemment des milliers d'Ukrainiens, à faire venir des Russes pour les remplacer, à organiser un vote et à manipuler les résultats de manière à obtenir un appui quasi unanime en faveur de l'adhésion à la Fédération de Russie.

C'est exactement le même scénario qu'en Crimée. Comme pour la Crimée, il est impératif que chaque membre du Conseil et, d'ailleurs, chaque Membre de l'Organisation des Nations Unies, rejette les pseudo-référendums et déclare sans équivoque que tout le territoire ukrainien fait et continuera de faire partie de l'Ukraine, et qu'aucune revendication d'annexion par la Russie ne peut priver l'Ukraine du droit de défendre son territoire.

L'invasion de Poutine détourne également l'attention du Conseil et, en fait, de l'ensemble du système des Nations Unies, des questions sérieuses sur lesquelles nous voulons tous nous concentrer, comme la prévention d'une catastrophe climatique, l'aide à des dizaines de millions de personnes au bord de la famine, la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le renforcement de notre sécurité sanitaire interconnectée. Ce sont toutes des questions qui

font une différence concrète dans la vie des citoyens que nous représentons ici, et au sujet desquelles ils attendent de nous des résultats. Une majorité écrasante des États Membres de l'ONU est déterminée à œuvrer de concert sur ces questions, comme en témoignent nos actions. Pourtant, bien que plus de 100 pays aient signé une feuille de route visant à fournir une aide alimentaire à ceux qui en ont besoin, et que des partenaires d'Afrique, d'Asie, des Amériques et d'Europe collaborent pour renforcer la résilience des systèmes alimentaires mondiaux, pendant des mois, la Russie a fait obstacle à l'exportation de céréales ukrainiennes à destination du monde entier, jusqu'à ce que l'Organisation des Nations Unies et la Türkiye obtiennent un accord permettant de libérer les céréales. La Russie continue de bombarder et de confisquer les fermes et les silos de l'Ukraine et de poser des mines terrestres dans ses champs de blé, faisant ainsi augmenter le coût des denrées alimentaires pour les populations de toute la planète.

Tandis que les gouvernements du monde entier unissent leurs efforts à ceux des organisations internationales, du secteur privé et des organisations philanthropiques pour mettre fin à la pandémie et faire en sorte que nous soyons mieux préparés à la prochaine, la Russie diffuse de la désinformation et de la désinformation sur les vaccins approuvés par l'Organisation mondiale de la Santé, ce qui attise la réticence à la vaccination et expose les populations de tous nos pays à un risque accru.

Voilà la réalité. Cette guerre, aucun d'entre nous ne l'a choisie – ce n'était le choix ni des Ukrainiennes et des Ukrainiens, qui connaissaient le lourd tribut qu'ils auraient à payer ; ni des États-Unis, qui ont averti de son imminence et se sont efforcés de la prévenir ; ni de la grande majorité des Membres de l'ONU ; pas plus que de notre peuple ou des peuples de pratiquement tous les États Membres, qui ressentent les conséquences de la guerre sous forme d'une insécurité alimentaire accrue et de la hausse des prix de l'énergie. Les mères et les pères russes dont les enfants sont envoyés au combat pour mourir dans cette guerre ne l'ont pas choisie, pas plus que les citoyens russes qui continuent à mettre leur liberté en péril pour s'y opposer, y compris ceux qui sont sortis dans les rues de Moscou en scandant « Laissez vivre nos enfants » après l'annonce de la mobilisation par le Président Poutine. Il y a en effet lieu de se demander en quoi l'agression du Président Poutine contre l'Ukraine a amélioré la vie ou les perspectives d'un seul citoyen russe. Un seul homme a choisi cette guerre, et un seul homme peut y mettre fin. Si la Russie

cesse de combattre, la guerre prendra fin. Si l'Ukraine cesse de se battre, l'Ukraine disparaîtra. C'est pourquoi nous continuerons à aider l'Ukraine à se défendre et à lui donner les moyens de renforcer sa position pour parvenir à une solution diplomatique, dans des conditions équitables, à la table des négociations.

Comme le Président Zelenskyy l'a déclaré à plusieurs reprises, la diplomatie est le seul moyen de mettre un terme à la guerre. Toutefois, la diplomatie ne peut et ne doit pas être utilisée comme un moyen de pression pour imposer à l'Ukraine un règlement qui irait à l'encontre de la Charte des Nations Unies ou qui récompenserait la Russie pour l'avoir violée. Le Président Poutine fait son choix. Il appartient maintenant à tous nos pays de faire le leur. Nous devons dire au Président Poutine de mettre fin aux horreurs qu'il a déclenchées. Nous devons lui dire de cesser de faire passer ses intérêts avant ceux du reste du monde, y compris ceux de son propre peuple. Nous devons lui dire d'arrêter de déshonorer le Conseil et tout ce qu'il représente. « Nous, peuples des Nations Unies résolus » – c'est par ces mots que commence le préambule de la Charte. N'oublions pas que nous, les peuples, avons encore le choix de décider du destin de cette institution et de notre monde. Les enjeux sont évidents. Le choix nous appartient. Faisons le bon choix pour créer le monde auquel nous aspirons et que nos peuples méritent tant.

**La Présidente :** Je donne maintenant la parole au Conseiller d'État et Ministre des affaires étrangères de la Chine.

**M. Wang Yi (Chine) (*parle en chinois*) :** Je remercie la Ministre des affaires étrangères Colonna d'avoir convoqué la présente séance au niveau ministériel. Je remercie également le Secrétaire général Guterres de son exposé.

La position de la Chine sur la question ukrainienne est cohérente et claire. Le Président Xi Jinping a souligné que la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays devaient être sauvegardées et que les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies devaient être respectés défendus. Les préoccupations légitimes de tous les pays en matière de sécurité doivent être prises au sérieux et tous les efforts visant à régler la crise doivent être soutenus. La Chine est très attentive à la situation humanitaire en Ukraine et elle a aidé ce pays en lui envoyant des fournitures humanitaires d'une valeur totale de 35 millions de yuan. Cette année, nous avons fourni 15 000 tonnes d'aide alimentaire humanitaire d'urgence à d'autres pays en développement dans le besoin et nous avons contribué à atténuer la

crise alimentaire mondiale. Compte tenu de la situation actuelle, la Chine voudrait mettre en exergue les quatre points suivants.

Premièrement, nous devons concentrer nos efforts sur le dialogue et les négociations. La priorité absolue est que les parties reprennent dès que possible le dialogue, sans condition préalable et sans préjuger de son issue, tiennent compte des préoccupations légitimes dans les négociations et proposent des options réalisables afin que les pourparlers puissent aboutir à des résultats et à la paix.

Deuxièmement, nous devons œuvrer de concert en faveur de la désescalade. Les parties concernées doivent faire preuve de retenue et s'abstenir d'attiser les tensions. La communauté internationale doit jouer un rôle constructif en contribuant à la désescalade et en créant les conditions et l'espace nécessaires pour parvenir à un règlement politique. En ce qui concerne la sûreté et la sécurité des installations nucléaires, il n'y a pas de droit à l'erreur. Il importe de prévenir les accidents et les risques. Nous sommes favorables à ce que l'Agence internationale de l'énergie atomique maintienne une position impartiale et objective et continue de jouer un rôle positif.

Troisièmement, nous devons nous efforcer d'améliorer la situation humanitaire. Il faut respecter le droit international humanitaire, s'abstenir de mener des attaques contre des civils ou des installations civiles et réduire au minimum les pertes civiles. Les enquêtes sur les violations du droit international humanitaire doivent être objectives et impartiales, fondées sur des faits, reposer sur la présomption d'innocence, en évitant toute politisation. La communauté internationale doit aider les organismes humanitaires des Nations Unies à respecter les principes de neutralité et d'équité et continuer à fournir une assistance aux personnes touchées en Ukraine et dans les pays voisins.

Quatrièmement, il faut tout mettre en œuvre pour contenir les débordements sous quelque forme que ce soit. Les fournisseurs et les consommateurs d'énergie doivent travailler main dans la main pour préserver la stabilité du marché mondial de l'énergie. Nous soutenons le Secrétaire général dans les efforts qu'il déploie pour faciliter les exportations de céréales russes et ukrainiennes. Nous saluons les réponses positives de tous les pays aux initiatives de coopération de la Chine en matière de sécurité alimentaire mondiale. Aucun pays ne doit recourir à des sanctions unilatérales arbitraires, et encore moins demander aux pays en développement d'en payer le prix.

En tant qu'élément central de notre mécanisme de sécurité collective, le Conseil de sécurité doit respecter les principes fondamentaux d'objectivité et d'impartialité sur la question de l'Ukraine, s'en tenir à la voie appropriée, qui consiste à mettre fin aux hostilités et à promouvoir les pourparlers de paix, et donner la priorité aux outils de bons offices dans la recherche d'un règlement. Nous devons unir nos efforts pour susciter une dynamique positive en faveur de la paix et de la réconciliation et prendre des mesures constructives et responsables en vue de parvenir à un règlement politique.

La crise en Ukraine est étroitement liée à la situation internationale. Plus la situation est difficile, plus il est important de rester unis et de privilégier la coopération. Nous devons coordonner nos efforts pour défendre le système international fondé sur l'Organisation des Nations Unies, respecter les normes fondamentales qui régissent les relations internationales sur la base des objectifs et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies, tenir compte des préoccupations légitimes de toutes les parties, rejeter l'hégémonisme et les rapports de force et prévenir toute forme de guerre chaude ou une « nouvelle guerre froide ». Engageons-nous en faveur d'une sécurité commune, globale, fondée sur la coopération et durable, cherchons un terrain d'entente malgré nos divergences, essayons de nous entendre et de nous comprendre mutuellement et œuvrons sans relâche pour rétablir la sécurité en Europe et la paix dans le monde.

**La Présidente :** Je donne maintenant la parole à la Ministre de l'Europe et des affaires étrangères de la République d'Albanie.

**M<sup>me</sup> Xhaçka** (Albanie) (*parle en anglais*) : Je me joins à mes collègues pour remercier la France d'avoir organisé la présente séance d'information, et je vous remercie, Madame la Ministre, d'en assurer la présidence. La question qui nous occupe est un dossier dont le Conseil de sécurité traite sans discontinuer depuis un certain temps, mais la présente séance ne saurait mieux tomber, compte tenu des dernières déclarations incendiaires du Kremlin.

Je me félicite de la décision prise par la présidence française du Conseil de maintenir l'accent sur le principe de responsabilité, une question de la plus haute importance que nous avons introduite ensemble en avril lors d'une réunion organisée conjointement par l'Albanie et des pays amis selon la formule Arria. Je remercie également le Procureur de la Cour pénale internationale, M. Khan, des informations qu'il a fournies et des efforts inlassables qu'il déploie pour établir les responsabilités en Ukraine.

La Fédération de Russie, membre permanent du Conseil de sécurité, a déclenché une guerre d'agression illégale contre l'Ukraine. De notre point de vue et aux yeux du monde entier, ainsi que cela a été clairement exprimé plus d'une fois ici à l'ONU, les agissements de la Russie constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies. N'oublions pas que la plus haute instance de la justice internationale, la Cour internationale de Justice, a ordonné à la Russie de suspendre ses opérations militaires en Ukraine. Le droit international est identique et contraignant pour tous, mais malheureusement, la Russie a choisi de le bafouer ouvertement et continuellement.

Le principe et la conviction mêmes qui ont présidé à la création de l'ONU étaient que la seule façon de prévenir la guerre était de mettre en place des normes et des lois universelles acceptées par tous dans le nouvel ordre mondial de l'après-Deuxième Guerre mondiale. Au cours des décennies qui ont suivi, malgré les obstacles et les difficultés, nous sommes parvenus, ensemble, à renforcer et à élargir la portée du droit international et de la coopération multilatérale. Nous sommes convenus que personne ne pouvait être au-dessus de la loi. Nous espérons que le monde ne replongerait jamais dans ce lointain passé, mais la guerre en Ukraine, ainsi que la tentative flagrante de la Russie de conquérir et d'annexer des parties du territoire ukrainien, sont autant d'actes qui rappellent les jours sombres du fascisme et du stalinisme.

Un grand nombre des événements qui se déroulent aujourd'hui en Ukraine nous rappelle également ces jours sombres. Les rapports, les missions d'établissement des faits et les images recueillies sur le terrain que le monde entier a pu découvrir dévoilent une vérité essentielle sur les agissements de la Russie : celle d'une brutalité criminelle et effroyable dirigée contre la population civile. Des hommes, des femmes et des enfants ukrainiens innocents, ainsi que des dizaines de milliers de soldats russes, ont payé de leur vie la guerre choisie par Vladimir Poutine. Dans le monde entier, des millions de personnes souffrent de la faim à cause de la guerre choisie par Vladimir Poutine.

Nous condamnons la nouvelle voie de l'affrontement empruntée par la Russie, qui a annoncé une mobilisation partielle dans le pays, appuyé l'organisation de référendums illégaux dans quatre territoires ukrainiens actuellement occupés et menacé une fois de plus de recourir à des armes de destruction massive. Ces simulacres de référendum constituent une nouvelle violation flagrante de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine et une violation grave de la Charte des Nations Unies.

Nous réaffirmons notre soutien indéfectible à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, et appelons à nouveau la Russie à procéder au retrait complet et sans condition de toutes ses troupes et de son matériel militaire de l'ensemble du territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous devons unir nos forces et continuer d'aider l'Ukraine à se défendre, tout en veillant à ce que la Russie rende pleinement compte de ses actes en Ukraine, non seulement pour que justice soit faite, mais aussi pour prévenir de futures atrocités. Nous avons toutes et tous essayé de prévenir ce conflit et nous avons échoué, mais nous ne pouvons pas manquer d'amener la Russie à répondre de ses actes.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la défense de la République d'Irlande.

**M. Coveney** (Irlande) (*parle en anglais*) : Il y a une semaine, je me trouvais sur le pont d'un navire dans le port d'Odessa, et j'assistais au chargement de 46 000 tonnes de céréales à destination du Bangladesh. Ce même jour, le volume total de céréales exportées depuis les ports ukrainiens dans le cadre de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire s'élevait à 3 millions de tonnes. Le personnel ukrainien et les employés de l'ONU à Odessa m'ont fait part de leurs projets d'atteindre 4 millions de tonnes de céréales par mois.

Comme l'a si bien dit le Secrétaire général, ces navires ne transportent pas seulement des céréales, ils transportent aussi la denrée rare qu'est l'espoir. Ils symbolisent également autre chose : le pouvoir du multilatéralisme. Au beau milieu du conflit, l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement turc ont négocié un accord pour faire sortir de l'Ukraine les céréales tant attendues et les acheminer vers les marchés mondiaux. Ce résultat a été obtenu grâce au dialogue et à l'utilisation des systèmes, des structures, des normes et des institutions que nous avons mis tant de soin à créer au fil des décennies pour régler les différends, trouver des solutions et répondre aux besoins de nos citoyens. Ce sont les principes et les institutions que nous toutes et tous, autour de cette table, nous sommes solennellement engagés à défendre.

Je voudrais revenir sur un autre instant d'espoir. En janvier, les dirigeants des cinq États dotés d'armes nucléaires, dont la Russie, ont déclaré qu'une guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne pouvait jamais être menée. Ces cinq dirigeants, dont le Président Poutine, se sont engagés à éviter tout affrontement militaire, à

renforcer la stabilité et la prévisibilité, à accroître la compréhension et la confiance mutuelles et à maintenir un dialogue constructif fondé sur le respect mutuel.

À peine six semaines plus tard, la Russie se lançait dans une nouvelle invasion injustifiée et illégale de l'Ukraine, un pays souverain et voisin qui est également un État Membre de l'ONU. Cette semaine même, le Président Poutine a de nouveau menacé d'employer des armes nucléaires.

Soyons absolument clairs : l'invasion de l'Ukraine par la Russie est l'antithèse des principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Il s'agit d'une violation grave du droit international. Il s'agit d'une tentative de modifier des frontières internationalement reconnues par le recours à la force. Aucun pseudo-référendum ne peut changer cette vérité fondamentale. Nous ne pouvons pas laisser cela se produire.

Si nous ne parvenons pas à amener la Russie à répondre de ses actes, nous envoyons aux grandes puissances le message qu'elles peuvent s'attaquer à leurs voisins en toute impunité. C'est un fait dont chaque nation sur Terre devrait prendre note. C'est pourquoi, hier, l'Irlande a déposé une déclaration d'intervention auprès de la Cour internationale de Justice dans l'affaire opposant l'Ukraine à la Russie. C'est pourquoi nous intervenons dans la procédure engagée par l'Ukraine contre la Russie devant la Cour européenne des droits de l'homme. C'est pourquoi nous avons soutenu les actions menées au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, du Conseil de l'Europe, de l'Assemblée générale et du Conseil des droits de l'homme afin que la Russie soit tenue responsable de ses actes.

C'est pourquoi, aux côtés de 40 autres États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, nous avons saisi le Procureur de la Cour, qui est présent parmi nous aujourd'hui, de la situation en Ukraine. C'est pourquoi nous appuyons les efforts déployés par l'Ukraine pour mettre en place un mécanisme de dédommagement et de réparation. Et c'est pourquoi nous collaborerons avec l'Ukraine et d'autres partenaires pour déterminer de quelle manière nous pouvons amener la Russie à répondre de son crime d'agression. Mais c'est aussi la raison pour laquelle les membres du Conseil doivent se pencher collectivement sur la manière dont ils agissent pour protéger les buts et les principes consacrés par la Charte des Nations Unies elle-même. Aucun pays, aussi grand ou puissant soit-il, ne devrait avoir le pouvoir d'opposer son veto à l'application du droit international dans son propre intérêt.

En avril (voir S/PV.9018), j'ai déclaré au Conseil que sans responsabilité, il y avait peu d'espoir de parvenir à une paix durable en Ukraine ou ailleurs. Je le répète aujourd'hui. En avril, j'ai également rappelé les preuves choquantes du mépris des forces russes pour le droit international humanitaire dont j'ai été témoin à Boutcha. Ce n'était pas une fabrication. Les corps que j'ai vus racontent une histoire.

Cinq mois plus tard, d'autres charniers ont maintenant été découverts à Izioum et dans d'autres régions qui jusqu'à récemment étaient occupées par la Russie. Les attaques des forces russes contre les civils et les infrastructures civiles se sont encore intensifiées depuis. Les conséquences dévastatrices de l'utilisation d'armes explosives dans des zones peuplées sont de plus en plus évidentes, des centaines de milliers de maisons, d'hôpitaux et d'écoles ayant été détruits. C'est pourquoi l'Irlande appelle les États à appuyer largement la déclaration politique sur les armes explosives dans les zones peuplées à l'occasion de la conférence d'adoption de haut niveau qui se tiendra à Dublin en novembre.

Des millions de civils en Ukraine et au-delà sont potentiellement mis en danger par l'occupation russe de la centrale nucléaire de Zaporijia. Je tiens à répéter la demande formulée la semaine dernière à l'occasion de la réunion du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) : la Russie doit mettre immédiatement fin à toutes les mesures prises contre la centrale nucléaire de Zaporijia ; les autorités ukrainiennes doivent en reprendre pleinement le contrôle. La dernière chose dont le monde a besoin est d'un accident nucléaire.

Ce conflit peut prendre fin, et il aura une fin. Notre responsabilité collective à l'égard de la Charte des Nations Unies, du règlement pacifique des différends et du maintien de la paix et de la sécurité internationales commande que cette fin intervienne le plus tôt possible.

La voie à suivre pour parvenir à la paix est claire. Le pays qui a pris la décision délibérée de déclencher ce conflit doit maintenant décider d'y mettre fin. La Russie doit retirer ses forces du territoire souverain d'un autre État Membre de l'ONU. Elle doit répondre de ses actes devant les structures et les organes internationaux que nous avons créés ensemble à cette fin.

Il n'en va pas uniquement de l'Ukraine. Il en va de tous les Membres de l'ONU – chacun d'entre nous et tous nos pays. Si nous ne rejetons pas les agissements de la Russie dans les termes les plus clairs et les plus fermes, nous permettrons que le monde soit gouverné par la force, et non par le dialogue et l'application du

droit international. Le Conseil de sécurité doit prendre l'initiative.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Inde.

**M. Jaishankar** (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à féliciter la présidence française pour sa direction compétente des travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je remercie également le Secrétaire général, António Guterres, de son exposé et je prends acte des observations de M. Karim Khan, Procureur de la Cour pénale internationale.

Je souhaite entamer mon propos en rappelant au Conseil de sécurité que l'Inde n'est pas signataire du Statut de Rome ou membre de la Cour pénale internationale.

La trajectoire que suit le conflit en Ukraine est une source de profonde préoccupation pour l'ensemble de la communauté internationale. L'avenir semble encore plus préoccupant. La question nucléaire est particulièrement anxiogène.

À l'heure de la mondialisation, les répercussions du conflit sont ressenties jusque dans les contrées les plus lointaines. Nous sommes tous touchés par ses conséquences, qui se manifestent par l'augmentation des coûts et par des pénuries de céréales alimentaires, d'engrais et de carburant. À cet égard, nous avons également de bonnes raisons de nous préoccuper de ce qui nous attend. Le monde du Sud, en particulier, est parmi les premiers à souffrir. Nous ne devons donc pas prendre des mesures qui aggraveraient encore davantage les difficultés économiques mondiales. C'est pourquoi l'Inde insiste de nouveau sur la nécessité de la cessation immédiate de toutes les hostilités et de la reprise du dialogue et de la diplomatie. Clairement, comme l'a souligné le Premier Ministre Narendra Modi, cette époque ne peut être celle de la guerre. Pour notre part, nous fournissons aussi une aide humanitaire à l'Ukraine et un soutien économique à plusieurs de nos voisins qui sont confrontés à des problèmes économiques.

S'agissant de la question précise qui réunit le Conseil de sécurité aujourd'hui, je tiens à souligner que même dans les situations de conflit, rien ne peut justifier les violations des droits de l'homme ou du droit international. Lorsque de tels actes sont commis, il est impératif de mener des enquêtes objectives et indépendantes. C'est la position que nous avons adoptée à propos des massacres perpétrés à Boutcha, et elle reste la nôtre aujourd'hui. Le Conseil se rappellera également que nous avons soutenu les appels à mener une enquête indépendante sur ce qui s'est passé à Boutcha.

La lutte contre l'impunité joue un rôle clef dans la quête de paix et de justice. Le Conseil de sécurité doit envoyer un message clair et sans ambiguïté à cet égard. La politique ne doit jamais servir de couverture pour échapper à ses responsabilités ou permettre l'impunité. Hélas, nous avons constaté que c'était le cas dernièrement dans cette salle lorsqu'il s'est agi de sanctionner certains des terroristes les plus redoutés au monde. Si des attaques flagrantes commises au grand jour restent impunies, le Conseil se doit de réfléchir au message que nous faisons alors passer eu égard à l'impunité. Pour être crédibles, nous devons faire preuve de constance.

Encore une fois, j'insiste sur le fait que ce qu'il faut, dans l'immédiat, c'est mettre un terme au conflit et se rasseoir à la table des négociations. Le Conseil de sécurité est le plus puissant symbole contemporain de la diplomatie. Il doit continuer de se montrer à la hauteur de sa tâche. L'ordre mondial auquel nous adhérons tous repose sur le droit international, la Charte des Nations Unies et le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de tous les États. Ces principes doivent également être défendus sans exception.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Gabon.

**M. Adamo** (Gabon) : Je vous remercie, Madame la Présidente, pour l'initiative de cette séance sur la situation en Ukraine, qui intervient parallèlement à la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale placée sous le sceau de la hardiesse des solutions à un moment où le monde se trouve à un tournant décisif. Je remercie le Secrétaire général pour l'état des lieux sur la situation en Ukraine ainsi que le Procureur de la Cour pénale internationale, M. Karim Khan, pour son exposé.

L'humanité perd ses repères chaque fois qu'elle s'enlise dans la belligérance et échoue à protéger les civils des atrocités et de l'horreur.

La guerre en Ukraine nous interpelle à plusieurs égards. Elle nous interpelle sur les victimes qui se comptent en milliers, sur les ruines des dévastations et la détresse des victimes meurtries. Elle nous interpelle sur la propagande, la désinformation ou la propension à la réécriture de la réalité. Elle nous interpelle sur la menace nucléaire et ses conséquences potentiellement irréparables. Elle nous interpelle aussi pour son onde de choc sur la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale.

Face à cette avalanche d'interpellations, les peuples du monde ont les yeux rivés vers le Conseil pour une réponse aux défis multidimensionnels qui se dressent sur la trajectoire de leurs aspirations pour la paix et la sécurité internationales.

Aux femmes, aux hommes et aux enfants qui redoutent une catastrophe nucléaire et se demandent à quand la fin de la guerre en Ukraine, nous devons une réponse. Et notre réaction ne peut pas être un affrontement d'invectives. Nous devons être à la hauteur du mandat qui nous est assigné par la Charte des Nations Unies et de la confiance que les peuples du monde ont placée en cette organisation.

Le Gabon, mon pays, milite pour un dialogue constructif afin de faire taire les armes. Nous sommes contre la guerre, contre les discours de haine, contre la rhétorique outrancière qui attise la belligérance et compromet les perspectives de paix.

Mon pays note avec intérêt l'ouverture par la Cour pénale internationale d'enquêtes sur les crimes commis par toutes les parties dans la guerre en Ukraine en vue de collecter les éléments de preuve et de pouvoir établir les faits ainsi que les responsabilités concernant les allégations de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

Aussi bien pour les allégations de massacres de masse, de disparitions et de déplacements forcés, ou encore de déportations, la justice doit suivre son cours en toute transparence, en toute impartialité et en toute indépendance. Tous les mécanismes internationaux pertinents doivent être mis à profit pour que les auteurs d'atrocités puissent répondre de leurs actes devant la justice internationale.

Le message de mon pays est clair : la guerre n'est pas un état de non-droit. Les parties aux conflits doivent respecter les conventions internationales protégeant les civils et les infrastructures civiles en temps de guerre, notamment les Conventions de Genève.

Les standards qui sont appliqués à la guerre en Ukraine, à tous les niveaux, doivent aussi l'être pour tous les conflits armés. Et l'élan de compassion, d'assistance et de solidarité qui est, à juste titre, réservé à la guerre en Ukraine doit pouvoir être identique pour toutes les victimes de conflits armés.

Nous n'oublierons pas, au moment du bilan, le sort qui a été réservé à de nombreux Africains, parmi lesquels de jeunes étudiants, pour qui le chemin de l'exil a été très souvent parsemé de honte et d'humiliation. À cause de leur couleur de peau ou de leur origine, nombreux se sont vu refuser l'assistance dont ils avaient autant besoin que ceux dont ils partageaient la même communauté de souffrance, de peur et de détresse. Lorsque le cœur de nombreux bat pour les victimes de la guerre en Ukraine, le nôtre bat de concert avec eux. Et lorsque la discrimination s'ajoute à l'horreur de la

guerre, l'humanité doit, ensemble, aussi se lever pour la dénoncer avec force, afin que le double standard ne soit plus la règle et que le bruit des chars et des tirs d'artillerie soit insupportable partout où il résonne.

Il est urgent que la crise humanitaire consécutive à la guerre en Ukraine soit jugulée et que les effets soient rapidement circonscrits. Parier sur le temps, c'est prendre le risque de voir plus de personnes innocentes tomber sous les balles, plus d'infrastructures civiles détruites, plus de familles déstructurées et des milliers d'enfants orphelins de guerre.

Pour terminer, mon pays appelle les parties à la négociation, au respect du droit humanitaire et au respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous soutenons toutes les initiatives qui ravivent l'espoir d'une solution négociée en vue de mettre fin à la guerre.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

**M. Lavrov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Si je comprends bien, l'organisation de la séance d'aujourd'hui a été motivée par le souhait de plusieurs délégations de discuter du sujet de l'impunité en Ukraine. Je pense que cela tombe à point nommé, car c'est précisément l'impunité qui caractérise le mieux ce qui se passe dans ce pays depuis 2014. Cette année-là, des forces nationales radicales et des russophobes et néonazis déclarés sont arrivés au pouvoir, à la suite d'un coup d'État armé, avec l'appui direct des pays occidentaux. Ils se sont immédiatement engagés sur la voie de l'anarchie et du mépris total des libertés et droits fondamentaux, tels que le droit à la vie, la liberté de parole, l'accès à l'information, la liberté d'expression, la liberté de conscience et le droit d'utiliser sa langue maternelle.

À ce jour, les crimes commis sur le Maïdan en février 2014 restent impunis. Les responsables de l'ignoble tragédie survenue à Odessa le 2 mai 2014, lorsqu'une cinquantaine de personnes ont été brûlées vives et tuées dans la Maison locale des syndicats, n'ont pas été retrouvés ni punis. Il en va de même des meurtres politiques d'Oles Buzina, de Pavel Sheremet et d'autres journalistes et personnalités publiques.

Néanmoins, l'on tente aujourd'hui de nous imposer une version des faits complètement différente, selon laquelle l'agression russe serait à l'origine de tous les maux. C'est ignorer le fait que depuis plus de huit ans, l'armée ukrainienne et les combattants des bataillons nationalistes tuent les habitants du Donbass en toute impunité, simplement parce que ceux-ci ont refusé de reconnaître le résultat

du coup d'État, sanglant, criminel et inconstitutionnel de Kiev et ont décidé de défendre leurs droits, garantis par la Constitution ukrainienne, notamment le droit d'utiliser librement le russe, leur langue maternelle.

Rappelons qu'en 2015, le Premier Ministre de l'époque, M. Yatsenyuk, a déclaré que le Donbass était peuplé de sous-hommes. Le Président actuel, M. Zelenskyy, a fait des déclarations qui n'ont rien à lui envier. En septembre de l'année dernière, lorsqu'on lui a demandé, lors d'un entretien, ce qu'il pensait des habitants du Donbass, il a répondu : « Vous savez, il y a les gens et il y a les autres, les 'créatures', les 'spécimens' ».

Cela semble être une constante des autorités ukrainiennes, tant sous Poroshenko que sous Zelenskyy. Après avoir décrété que tous ceux qui n'étaient pas d'accord avec le coup d'État étaient des terroristes, le régime de Kiev a lancé, il y a huit ans, une opération militaire contre la population civile, et il la poursuit à ce jour. Soit dit en passant, depuis de nombreuses années maintenant, il y a en Ukraine une mobilisation totale de tous les adultes, y compris les femmes, afin de les recruter dans les rangs des bataillons nationalistes et des forces armées.

Tout en prétendant hypocritement être attachées aux Accords de Minsk, les autorités de Kiev ont ouvertement et impunément saboté leur mise en œuvre. Un blocus financier, énergétique et sur les transports a été imposé au Donbass. Ses habitants ont été privés de prestations sociales, de pensions de retraite, de salaires, de services bancaires, de communications, de services éducatifs et de soins de santé. Ils ont été privés de leurs droits civils fondamentaux, notamment ceux garantis par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966.

Finalement, las de faire semblant, M. Zelenskyy a déclaré que la seule chose à laquelle servait l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk était de permettre le maintien des sanctions contre la Russie. D'ailleurs, il y a quelques mois, son prédécesseur, M. Poroshenko a été encore plus direct à propos des Accords de Minsk, qu'il a pourtant corédigés et signés, déclarant fièrement en public que ni lui ni personne d'autre en Ukraine n'avait l'intention de les mettre en œuvre et ajoutant que les Accords n'étaient nécessaires que pour gagner du temps afin d'obtenir des armes de l'Occident pour mener la guerre contre la Russie. Le Secrétaire du Conseil de sécurité nationale et de défense de l'Ukraine, M. Danilov, a récemment tenu des propos très similaires.

Bien entendu, le régime de Kiev doit son impunité à ses parrains occidentaux, en premier lieu l'Allemagne et la France, mais aussi, bien sûr, les États-Unis. Au lieu d'exiger des autorités de Kiev qu'elles mettent en œuvre les Accords de Minsk, Berlin, Paris et Washington ont fait fi, avec cynisme, des menaces de régler le problème du Donbass par la force, ce que l'on appelle le « plan B », que Kiev agitait de plus en plus.

Ces dernières années, le régime de Kiev a lancé une attaque frontale à grande échelle contre la langue russe. Il a piétiné en toute impunité les droits de la population russe et russophone de l'Ukraine. Des lois linguistiques scandaleuses ont été promulguées, comme la loi « sur l'éducation », en 2017, la loi « visant à assurer le fonctionnement de la langue ukrainienne en tant que langue d'État », en 2019, la loi « sur l'enseignement secondaire général complet », en 2020, et la loi « sur les peuples autochtones de l'Ukraine », en 2021. Toutes ces lois visent à évincer la langue russe et, en substance, à l'interdire complètement. Dans le même temps, des lois encourageant la théorie et la pratique du nazisme ont été adoptées.

Kiev n'a fait aucun cas des timides recommandations de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et du Haut-Commissariat pour les minorités nationales de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OCSE) concernant la modification de la législation. De leur côté, ces organismes multilatéraux n'ont pas trouvé le courage, ou peut-être en ont-elles été empêchées, d'inciter les autorités ukrainiennes à s'acquitter de leurs obligations internationales en matière de droits humains.

Le Ministère ukrainien de l'éducation a exclu la langue et la littérature russes du programme scolaire. Les livres en russe sont interdits et mis au pilon, tout comme sous l'Allemagne nazie, et les monuments à la gloire des grands auteurs et poètes russes sont détruits. Avec le soutien de l'État, une idéologie d'intolérance nationale contre les Russes de souche est imposée. Aujourd'hui, les responsables ukrainiens n'ont plus honte de leur caractère nazi et appellent ouvertement et en toute impunité au meurtre de Russes.

Pour ne citer que quelques exemples, M. Vrublevsky, l'Ambassadeur ukrainien au Kazakhstan, qui se trouve actuellement à Kiev, a déclaré, il y a tout juste un mois, lors d'un entretien :

« Nous essayons de tuer autant de Russes que possible. Plus nous tuons de Russes aujourd'hui, moins nos enfants auront à en tuer. C'est tout. ».

Quelqu'un d'autre, à part nous, a-t-il prêté attention à cette déclaration ? Auparavant, en avril, le maire de Dnepr, M. Filatov, avait tenu le même genre de propos :

« Le temps de la rage froide est venu. Désormais, nous avons pleinement le droit moral de tuer calmement et sans scrupules ces « animaux » partout le monde, sans limite de temps et dans la plus grande quantité possible. »

Le 13 septembre dernier, le secrétaire du Conseil national de sécurité et de défense, M. Aleksey Danilov, a déclaré :

« Dans les localités où les forces armées ukrainiennes entrèrent, les habitants seront ukrainisés sans que leur avis soit pris en compte. Cela concernera non seulement les Russes, mais également les représentants d'autres nationalités. Si vous voulez apprendre d'autres langues, comme le roumain, le polonais ou l'hébreu, faites-le, mais pas aux frais de l'État. Vous pouvez poursuivre vos études à vos propres frais. »

Inutile de dire que toutes ces plaisanteries russo-phobes sont restées totalement impunies. Qui plus est, il ne s'agit pas seulement de russophobie, puisqu'il faisait aussi référence aux représentants d'autres groupes ethniques vivant en Ukraine. Le comble a été l'interview de M. Zelenskyy du 5 août de l'année dernière, dans laquelle il a conseillé à toutes les personnes qui se considéraient comme russes d'aller en Russie pour le bien de leurs enfants et petits-enfants. « Allez en Russie », a-t-il dit, et je pense que les décisions prises par les habitants d'un certain nombre de régions ukrainiennes d'organiser des référendums sont une réponse à ses souhaits.

Sous couvert de combattre la prétendue agression russe et le séparatisme, l'Ukraine intensifie la persécution de tous ceux qui ont une opinion dissidente. En mars, 11 partis politiques ont été interdits sous prétexte de leurs prétendus liens avec la Russie. Les principales chaînes de télévision de l'opposition en langue russe ont été fermées il y a longtemps. Les sites Web que le Gouvernement considère comme indésirables ont été bloqués. Les journalistes sont persécutés pour avoir tenté de présenter autre chose que la vision officielle. M<sup>me</sup> Elena Berezhnaya, une éminente militante ukrainienne qui a souvent pris la parole à l'ONU et à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe sur la montée du néonazisme en Ukraine, croupit dans les cachots des services de sécurité ukrainiens. Nous n'avons aucun doute sur le fait que l'Ukraine est devenue un État nazi totalitaire, où les normes du droit international

humanitaire sont bafouées en toute impunité. Il n'est pas surprenant que les forces armées ukrainiennes et les bataillons nationalistes emploient des tactiques terroristes et utilisent les civils comme boucliers humains.

Dans ce contexte, la position des États qui déversent des armes et des équipements militaires en Ukraine et forment ses forces armées est particulièrement cynique. Leur objectif est évident, et ils ne s'en cachent pas : prolonger les hostilités le plus longtemps possible, en dépit des pertes et des destructions, afin d'épuiser et d'affaiblir la Russie. Cette approche signifie que les pays occidentaux sont directement impliqués dans le conflit ukrainien, et sont une partie au conflit. Le fait que l'Occident ait délibérément fomenté ce conflit demeure lui aussi impuni. En effet, l'Occident ne se punira pas lui-même. Nous ne nous faisons aucune illusion sur le fait qu'aujourd'hui, les forces armées russes et les milices des Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk sont confrontées non seulement aux formations néonazies du régime de Kiev, mais aussi à la machine de guerre de l'Occident, comme je l'ai déjà dit. À l'aide de systèmes modernes, d'avions, de navires, de satellites et de drones stratégiques, l'OTAN fournit en temps réel des renseignements aux forces armées ukrainiennes, les amenant à croire que la Russie doit être écrasée sur le champ de bataille, comme le déclarent officiellement les responsables de l'Union européenne, et privée de sa souveraineté en guise de punition. Ce n'est plus du racisme latent, mais du racisme pur et simple.

Sur fond de bombardements massifs de zones résidentielles dans le Donbass, M. Zelensky se réjouit de l'efficacité des armes occidentales. Un récent commentaire du dirigeant de cette entité étatique témoigne de son cynisme :

« Nous voyons enfin la puissance de l'artillerie occidentale, les armes que nous avons reçues de nos partenaires. Leur précision est exactement ce dont nous avons besoin ».

Il n'y avait pourtant aucune cible militaire ou stratégique dans les villes qui ont été bombardées. Ce sont les civils du Donbass qui souffrent.

Depuis la fin du mois de juillet, les forces ukrainiennes posent des mines dans le centre de Donetsk et ses environs en utilisant des mines antipersonnel Lepestok ou mines papillon, qui sont interdites. Leur emploi constitue une violation flagrante de la Convention de 1997 sur l'interdiction des mines antipersonnel, que l'Ukraine a ratifiée, ainsi que du Protocole II à la Convention de Genève sur certaines armes classiques,

qui interdit les mines non autodestructrices. De telles atrocités ont été possibles et restent impunies parce que, depuis huit ans, les États-Unis et leurs alliés, avec la complicité des institutions internationales de défense des droits humains, couvrent systématiquement les crimes du régime de Kiev. Leur politique à l'égard de M. Zelensky se base sur le principe américain bien connu selon lequel « c'est peut-être un fils de pute, mais c'est notre fils de pute ».

La vérité gênante qui ternit l'image éclatante de l'Ukraine en tant que victime de la prétendue agression russe est soigneusement occultée, et parfois carrément effacée. Même l'organisation occidentale de défense des droits humains, Amnesty International, que l'on peut difficilement soupçonner d'être favorable à la Russie, a été sévèrement critiquée et qualifiée d'agent du Kremlin simplement parce que, dans son rapport, elle a confirmé le fait bien connu que Kiev établissait des positions de combat et déployait des armes lourdes sur des sites civils.

Le bombardement criminel par des militants du régime de Kiev de la centrale nucléaire de Zaporojie, qui crée des risques de catastrophe nucléaire, reste impuni et ce, malgré le fait que des membres du personnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sont en permanence présents dans la centrale depuis le 1<sup>er</sup> septembre et qu'il n'est pas difficile d'identifier les responsables des tirs. Je voudrais rappeler que la visite de la mission de l'AIEA à la centrale a été artificiellement retardée. Dès le 3 juin, tous les détails de la visite avaient déjà été convenus et que la mission aurait pu facilement être dépêchée. Une situation très regrettable s'est ensuite produite lorsque le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'ONU a refusé d'approuver l'itinéraire sur lequel la Russie et l'Agence s'étaient mises d'accord. Le Département a par la suite annoncé que l'AIEA définirait elle-même tous les paramètres de la mission. Ce stratagème peu scrupuleux a retardé de près de trois mois la visite de l'Agence à la centrale nucléaire de Zaporojie.

Nous sommes très préoccupés par le sort des soldats russes qui sont tombés dans les mains des nationalistes ukrainiens. Il existe de nombreuses preuves des mauvais traitements qu'ils ont subis, notamment des exécutions extrajudiciaires, en violation du droit international humanitaire. Je suis sûr que toutes les personnes qui s'intéressent à la réalité de ce qui se passe en Ukraine ont vu les images vidéo du massacre, par les nazis ukrainiens, de prisonniers de guerre russes, qui ont été jetés au sol, les mains attachées dans le dos, et abattus d'une balle dans la tête. Est-ce que les pays représentés ici ont dit quoi que ce soit au sujet de ce crime ?

Nous avons de nombreuses preuves de ces actes et d'autres actes criminels qui ont été commis par le régime de Kiev depuis 2014. Les forces de l'ordre russes, en coopération avec leurs collègues des Républiques de Donetsk et de Lougansk, établissent les faits et enquêtent de manière approfondie sur ces crimes. L'implication de plus de 220 personnes a été établie, notamment des représentants du haut commandement des forces armées ukrainiennes et des commandants d'unités militaires qui ont tiré sur des civils innocents. Des enquêtes pénales sont en cours concernant des citoyens du Royaume-Uni, du Canada, des États-Unis et des Pays-Bas soupçonnés d'avoir mené des activités mercenaires et commis des crimes en Ukraine. Je peux promettre aux membres du Conseil que, quelle que soit leur nationalité, tous les auteurs de ces actes seront traduits en justice.

J'attire une nouvelle fois l'attention des membres du Conseil sur ce qui suit. À la fin du mois de mars, les négociateurs russes et ukrainiens à Istanbul étaient pratiquement parvenus à un accord sur les paramètres proposés par Kiev aux fins d'un règlement, et la tragédie de Boutcha s'est produite quelques jours après. Nul ne doute qu'il s'agissait d'une mise en scène. Immédiatement après cette mise en scène, nos collègues occidentaux ont piqué une crise d'hystérie et adopté un nouveau train de sanctions contre la Fédération de Russie, nous accusant de tuer des civils innocents. Une fois l'effet de propagande produit, personne n'a plus parlé de la ville de Boutcha. Sauf nous. Une fois encore, en présence du Secrétaire général et des ministres des affaires étrangères du monde entier, je demande qu'on fasse en sorte que les autorités ukrainiennes prennent la mesure élémentaire consistant à publier les noms des personnes dont les corps ont été exposés à Boutcha. Je demande cela depuis des mois, mais personne ne m'écoute, et personne ne daigne me répondre. Je prie le Secrétaire général de bien vouloir user de son autorité à cette fin. Je suis convaincu que ce sera utile pour tout le monde de faire la lumière sur cet épisode.

Nous avons bien sûr remarqué l'intensification des activités de la justice internationale à l'égard de l'Ukraine. Diverses « initiatives » sont annoncées pour enquêter sur les crimes commis en Ukraine et imputés à l'armée russe. Nous voyons très bien que tout cela est fait sur ordre.

Je tiens à souligner une fois encore que ni le coup d'État sanglant de 2014, ni la tragédie d'Odessa, le 2 mai de cette même année, ni les tirs d'artillerie contre des villes paisibles du Donbass, ni le bombardement de

Lougansk par l'armée de l'air ukrainienne le 2 juin 2014, ni tant d'autres crimes n'ont entraîné la moindre réaction perceptible de la part de la Cour pénale internationale. Incidemment, plus de 3 000 signalements de crimes contre des habitants du Donbass ont été adressés à la Cour, et il n'y a eu aucune réaction. La direction de ce prétendu organe judiciaire a maintenant clairement reçu d'en haut l'ordre de faire monter la pression et de se livrer à une activité effrénée. Nous n'avons plus une once de confiance en lui. Nous avons attendu huit longues années en vain que la lutte contre l'impunité commence en Ukraine, mais nous ne comptons plus voir la justice rendue par la Cour ni un certain nombre d'autres institutions internationales. Le temps de l'attente est terminé.

Tout ce que j'ai dit aujourd'hui confirme une fois encore que la décision de lancer l'opération militaire spéciale était inévitable, comme nous l'avons indiqué plus d'une fois. Nous avons présenté un énorme faisceau de preuves qui montrent comment l'Ukraine se préparait à jouer le rôle « d'anti-Russie » et à devenir le théâtre idoine pour créer et mettre à exécution des menaces contre la sécurité russe. Je puis assurer à tout le monde que nous ne laisserons jamais cela se produire.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

**M. Cleverly** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Il y a 77 ans, les Membres de l'ONU se sont entendus sur les principes solennels consacrés par la Charte des Nations Unies et réputés essentiels à la paix et à la sécurité internationales. Ils se sont engagés à s'abstenir du recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État. Pourtant, il y a sept mois, le Président Poutine a envahi l'Ukraine illégalement et sans justification. Il a fait fi des plaidoyers retentissants en faveur de la paix que j'ai entendus ici au Conseil de sécurité le 17 février (voir S/PV.8968).

Depuis lors, l'esprit de défiance et de défense des Ukrainiens dans la protection de leur pays a continué d'inspirer tous les peuples et toutes les nations libres. Chaque jour, les conséquences dévastatrices de l'invasion de la Russie se font plus claires. Les organismes des Nations Unies ont confirmé plus de 14 000 victimes civiles jusqu'à présent, et le chiffre réel est probablement bien plus élevé. Plus de 17 millions d'Ukrainiens ont besoin d'une aide humanitaire, 7 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur de l'Ukraine et il y a plus

de 7 millions de réfugiés ukrainiens en Europe. Nous voyons s'accumuler les preuves des atrocités russes infligées aux civils, notamment des bombardements aveugles et des attaques ciblées contre plus de 200 installations médicales et 40 établissements d'enseignement, ainsi que des actes épouvantables de violence sexuelle. Il ressort des rapports du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme que, dans les parties de l'Ukraine actuellement sous contrôle russe, les civils subissent torture, détention arbitraire et déportation forcée vers la Russie. En outre, nous avons fait de nouvelles découvertes glaçantes à Izioum.

Les Ukrainiens ne sont pas les seules victimes. La guerre du Président Poutine répand difficultés et insécurité alimentaire aux quatre coins de la planète, plongeant des millions de personnes parmi les plus vulnérables du monde dans la faim et la famine. Une fois encore, comme nous l'avons vu ici aujourd'hui, la Russie tente de nier sa responsabilité. Elle essaie de reporter la faute sur ceux qui, à raison, ont pris des sanctions contre le régime du Président Poutine, en réaction à ses agissements illégaux. Soyons clairs. Nous ne sanctionnons pas la nourriture. Ce sont les agissements de la Russie qui empêchent les denrées alimentaires et l'engrais d'arriver dans les pays en développement. Ce sont la tactique et les bombes de la Russie qu'il faut blâmer pour la destruction des exploitations agricoles et des infrastructures de l'Ukraine et le retard des exportations.

J'étais là en février, quand le représentant russe a assuré le Conseil que la Russie n'avait aucune intention d'envahir son voisin. Nous savons maintenant qu'il mentait. Aujourd'hui, j'ai écouté les nouvelles saillies tout droit sorties du catalogue russe de déformation, de malhonnêteté et de désinformation. M. Lavrov a quitté la salle, et je ne suis pas surpris. Je ne pense pas qu'il veuille entendre la condamnation collective émanant du Conseil. De toute façon, nous avons vu clair en lui alors, et nous avons vu clair en lui aujourd'hui.

Selon nos informations, ou plutôt, nous savons que la Russie s'apprête à tenir des parodies de référendum sur le territoire ukrainien souverain, sans fondement en droit, sous la menace de la violence et dans le sillage de déplacements massifs de personnes venant de zones qui ont voté à une écrasante majorité pour l'indépendance de l'Ukraine. Nous savons ce que Vladimir Poutine est en train de faire. Il prévoit de monter de toutes pièces le résultat des référendums et de s'en servir pour annexer telle ou telle partie du territoire ukrainien souverain. Il prévoit ensuite d'en faire un prétexte supplémentaire pour intensifier son agression. Voilà ce qu'il prévoit de faire.

Nous appelons tous les pays à rejeter cette farce et à refuser d'en reconnaître les résultats. Nous sommes habitués aux mensonges et aux déformations de la Russie. Toutefois, écoutons le témoignage d'Ukrainiens qui nous disent la vérité sur ce qu'est réellement la guerre du Président Poutine. Avec son mari Oleh et leur fils de 22 ans, Dmytro, Olena Yuzvak, qui est médecin, a été enlevée par les forces russes chez elle à Hostomel, près de Boutcha, au mois de mars. Les soldats russes ont tiré deux fois sur Oleh, dans les jambes, avant de bander les yeux de toute la famille et de les jeter dans un véhicule blindé de transport de troupes. Je voudrais que le Conseil entende l'histoire d'Olena racontée avec ses propres mots.

« D'abord, ils nous ont emmenés dans ce qui restait d'une maison bombardée. Les soldats russes n'arrêtaient pas de dire qu'ils allaient nous tuer. Mon mari a passé des heures allongé au sol, baignant dans son sang. Je ne sais pas pourquoi. Nous n'avions rien fait de mal. Ensuite, ils ont emmené mon fils, j'ignore où. Je ne sais pas si nous le reverrons un jour. Je veux juste que mon garçon revienne. »

L'histoire d'Olena et celles de tant d'autres nous disent la vérité vraie. Il s'agit d'une guerre d'annexion et de conquête à laquelle le Président Poutine veut maintenant envoyer encore plus de jeunes hommes et femmes russes, rendant la paix encore moins probable. M. Poutine doit comprendre que le monde regarde et que nous n'abandonnerons pas. En tant que membres du Conseil de sécurité, nous devons rejeter catégoriquement les tentatives russes d'annexion du territoire ukrainien. Nous devons bien faire comprendre au Président Poutine que son attaque contre le peuple ukrainien doit cesser, qu'il ne peut y avoir d'impunité pour les auteurs d'atrocités et qu'il doit se retirer de l'Ukraine et rétablir la stabilité régionale et mondiale. S'il choisissait de le faire, il pourrait arrêter cette guerre, qui a déjà infligé des dommages indicibles aux peuples ukrainien et russe. Sa guerre est un assaut contre l'Ukraine, la Charte des Nations Unies et les normes internationales qui nous protègent tous.

Nous resterons donc aux côtés du peuple ami ukrainien aussi longtemps qu'il le faudra, car le combat pour la liberté que mène l'Ukraine est le combat du monde entier pour la liberté. C'est notre combat pour la liberté, et si la souveraineté et le territoire de l'Ukraine ne sont pas respectés, aucun pays n'est réellement en sécurité. C'est pour ces raisons que l'Ukraine peut et doit triompher.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères et de l'intégration régionale de la République du Ghana.

**M<sup>me</sup> Botchwey** (Ghana) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la France d'avoir organisé cette séance de haut niveau. Je voudrais également remercier le Secrétaire général, António Guterres, d'avoir donné le ton de cette séance par sa déclaration très claire. En outre, nous nous félicitons de l'exposé de M. Karim Khan, Procureur de la Cour pénale internationale.

Depuis que le Conseil de sécurité a déféré à la Cour la situation au Darfour par sa résolution 1593 (2005), il y a près de 20 ans, le monde est uni dans sa conviction que l'impunité, où que ce soit, constitue une menace grave pour la paix et la sécurité internationales, l'ordre juridique international et notre système multilatéral. Nous avons systématiquement renforcé nos institutions et défini des règles de conduite et des sanctions pour dénoncer, prévenir ou punir les actes ou les comportements qui sont incompatibles avec les normes que nous nous sommes engagés à respecter. Aucun État, aussi puissant soit-il, ne devrait bénéficier d'un passe-droit. Sinon, cela reviendrait à démanteler un principe central de notre civilisation mondiale. Cette pratique met en péril la vie et les libertés des moins puissants, où qu'ils vivent. C'est pourquoi les membres du Conseil doivent agir de toute urgence et de concert pour mettre fin à la quasi-paralyse du Conseil et à la guerre en Ukraine. Le bilan de cette guerre est intolérable, et par son absence d'unité et de détermination, notre organisation universelle risque de devenir un facteur qui contribue à l'impunité en Ukraine. Il en résulterait probablement des dommages incalculables pour la Charte des Nations Unies et ce qu'elle représente.

Le Ghana est particulièrement préoccupé par l'intensification de la guerre en Ukraine sur plusieurs fronts, les zones peuplées de civils et les infrastructures civiles étant les cibles de bombardements. Nous regrettons le fait que les lois fondamentales qui régissent la conduite de la guerre moderne et protègent les personnes ordinaires prises au piège de la guerre n'ont pas été respectées. Nous sommes affligés par les menaces humanitaires diverses, effroyables et douloureuses qui accompagnent la guerre. Quelque 14 millions de personnes, principalement des femmes et des enfants, ont été déplacées de leurs foyers et sont exposées à des risques accrus de violence sexuelle et fondée sur le genre liée au conflit. Les cas de traite d'êtres humains, les processus de filtration, les disparitions forcées, les actes de torture et d'autres violations des droits et libertés de la population sont généralisés.

Nous restons vivement préoccupés par les risques évidents d'un incident nucléaire, que ce soit par accident ou à la suite d'un acte délibéré, posés par la poursuite des affrontements militaires autour de la centrale nucléaire de Zaporijia. Nous déplorons le mépris des normes applicables en matière de sûreté et de sécurité nucléaires, y compris la délimitation d'une zone de sécurité, et nous appuyons les efforts déployés par l'Agence internationale de l'énergie atomique pour éviter une catastrophe nucléaire.

Face à l'augmentation du nombre de morts et de victimes civiles et à la multiplication de rapports faisant état de crimes de guerre et d'autres violations des droits humains, nous devons nous acquitter de notre responsabilité en tant que Conseil et envoyer un message clair que les auteurs d'atrocités devront répondre de leurs actes. Les souffrances endurées par l'Ukraine sont abominables et ne doivent pas être considérées comme une simple conséquence de la guerre. Sinon, cela signifierait que nous cautionnons ces atrocités et que nous tolérons l'impunité. À cet égard, nous soulignons qu'il importe de veiller à ce que les auteurs de tous les crimes de guerre commis en Ukraine répondent de leurs actes. L'application du principe de responsabilité est fondamentale pour prévenir l'impunité. Nous devons démontrer notre détermination à faire en sorte que la longue liste d'atrocités commises en Ukraine fasse l'objet d'une enquête approfondie, transparente et indépendante afin d'établir les faits et de garantir l'attribution des responsabilités pour les crimes internationaux.

Le Ghana continue d'appuyer les mesures internationales d'établissement des responsabilités, notamment les divers processus d'enquête entrepris par la Cour pénale internationale et le Conseil des droits de l'homme. Dans le cadre des efforts visant à établir la responsabilité pénale et à rendre justice aux victimes de la guerre en Ukraine, nous estimons qu'il convient d'aborder d'importantes questions relatives aux mesures internationales de recours et de réparation, en particulier pour les victimes de violences sexuelles liées au conflit. Nous exprimons également notre soutien aux programmes de relèvement rapide et de résilience déjà lancés par l'ONU.

Nous avons exprimé à maintes reprises notre position fondée sur des principes, à savoir que nous sommes opposés à l'agression contre l'Ukraine, que nous considérons comme une violation des normes du droit international et des principes consacrés par la Charte. Nous pensons que l'Ukraine, en tant que pays souverain

et État Membre de l'Organisation, a le droit, et même la responsabilité, de défendre son intégrité territoriale et son indépendance politique. Nous saluons l'immense courage et la résilience dont fait preuve le peuple ukrainien. Le Ghana ne reconnaît et ne reconnaîtra aucun territoire acquis ou arraché à une entité souveraine par la force et de manière unilatérale. Nous appelons une nouvelle fois la Fédération de Russie à cesser immédiatement et sans condition ses opérations, à retirer ses troupes de l'intérieur des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine et à respecter la souveraineté et l'indépendance politique de son voisin.

Il est urgent de définir une trajectoire crédible menant à un véritable processus diplomatique. Le recours aux armes n'offre pas une telle possibilité. Il ne fait qu'entraîner des pertes inutiles en vies humaines et des destructions de part et d'autre. En effet, les coûts de la guerre sont élevés, non seulement pour les parties concernées, mais aussi pour le reste du monde. Comme l'a déclaré hier le Président du Ghana dans son allocution à l'Assemblée générale, « pour chaque balle, chaque bombe et chaque obus qui touchent une cible en Ukraine, ce sont nos poches et nos économies en Afrique qui sont touchées » (voir A/77/PV.7).

À cet égard, je tiens à exprimer la reconnaissance du Ghana pour les bons offices du Secrétaire général et d'autres acteurs internationaux, qui ont promu des interventions humanitaires vitales à des moments critiques de la guerre. Nous avons déjà constaté certaines retombées positives de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire, et nous demandons instamment que les expéditions de céréales vers les pays en proie à l'insécurité alimentaire se poursuivent sans restriction. Nous encourageons toutes les parties prenantes à parvenir dès que possible à un accord sur l'exportation d'engrais et de produits agricoles russes, dont les économies tributaires de l'agriculture ont tout particulièrement besoin.

Je voudrais conclure en lançant un appel. En cette semaine où le monde entier a les yeux rivés sur nous et où des millions de personnes se tournent vers l'ONU pour qu'elle montre la voie à suivre et leur donne de l'espoir, nous devons envoyer un message fort, à savoir que l'impunité ne sera pas tolérée et que nous devons agir par la voie d'une diplomatie concertée pour mettre fin à la guerre en Ukraine.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures du Brésil.

**M. França** (Brésil) : Je remercie la France d'avoir organisé la présente séance.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Le conflit en Ukraine nous touche toutes et tous, même dans les régions éloignées des lieux où se déroulent les hostilités. Le Conseil de sécurité est l'instance indiquée pour rechercher une solution propre à garantir une paix pérenne. Cette semaine, cela fera sept mois que le conflit a commencé. Des dizaines de milliers de personnes, dont de nombreux civils innocents, ont perdu la vie. Il y a des millions de réfugiés et de déplacés, qui ne savent toujours pas quand ils pourront rentrer chez eux et qui, avec l'arrivée de l'hiver, sont confrontés à la perspective d'une aggravation de la crise humanitaire.

Au cours de cette période de sept mois, le Conseil a reçu de nombreux signalements de violations graves des droits de l'homme dans la zone de conflit, notamment contre des groupes vulnérables, des femmes et des enfants. Le Brésil condamne les exactions commises et défend une enquête impartiale sur les faits afin que les responsables soient amenés à répondre de leurs actes. Nous renouvelons également notre appel à toutes les parties pour qu'elles respectent pleinement le droit international humanitaire.

Nous avons une tâche urgente à accomplir : convaincre les parties de participer à un dialogue afin d'obtenir un cessez-le-feu immédiat et l'ouverture de négociations en vue d'un accord de paix. La poursuite des hostilités met en danger la vie de civils innocents et compromet la sécurité alimentaire et énergétique de millions de familles dans d'autres régions, notamment dans les pays en développement. Le risque d'escalade découlant de la dynamique actuelle du conflit est tout simplement trop important, et ses conséquences sur l'ordre mondial sont imprévisibles. Seule la diplomatie permet d'envisager des solutions viables aux conflits entre États. Ce n'est pas le moment d'accentuer les divisions ou d'isoler les parties. La priorité du Conseil doit être de créer les conditions permettant aux parties d'entamer des négociations en vue d'une solution pacifique au conflit.

**M<sup>me</sup> Al Hashimy** (Émirats arabes unis) *(parle en arabe)* : Je tiens tout d'abord à vous remercier sincèrement, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette importante séance. Je voudrais également remercier de leurs précieux exposés le Secrétaire général António Guterres et M. Karim Khan, Procureur de la Cour pénale internationale.

Le déclenchement de la guerre en Ukraine a clairement suscité diverses réactions au sein de la communauté internationale. Certains ont estimé qu'il présageait une

paralyse du système multilatéral, d'autres craignaient qu'il ne soit le signe d'une résurgence de menaces existentielles qu'ils pensaient disparues. D'autres encore y voyaient le retour d'une polarisation historique, avec toutes ses répercussions internationales. Comme le Conseil et l'Organisation l'ont démontré à plusieurs reprises au cours de leurs délibérations, cette diversité de points de vue s'est également reflétée dans les disparités entre les positions des États sur la manière de répondre à la crise. Toutefois, en dépit de ces disparités évidentes, les États ont presque unanimement considéré que leur approche devait être guidée par le droit international et la nécessité de le respecter, reconnaissant le rôle décisif qu'il joue pour faire la différence entre le succès ou l'échec d'une civilisation au sein de l'ordre international.

Comme le dispose la Charte des Nations Unies, le droit international régit la conduite des États conformément aux principes de souveraineté, d'indépendance, de bon voisinage, d'unité et d'intégrité territoriale, renforçant ainsi la sécurité et le développement des États, quelle que soit leur puissance ou leur taille. Les Émirats arabes unis ne dévieront pas de l'appel sans équivoque et inébranlable qu'ils ont lancé à toutes les parties à cette guerre pour qu'elles se conforment au droit international, en particulier au droit international humanitaire, qu'elles le respectent et qu'elles mettent en œuvre ses dispositions. À cet égard, les informations faisant état de violations quotidiennes du droit sont très préoccupantes, notamment en ce qui concerne les répercussions de la guerre sur les civils. Nous relevons ici la situation critique des femmes et des enfants, en particulier ceux qui ont été déplacés de force et qui sont régulièrement signalés comme victimes de violence et d'exploitation sexuelles par des bandes criminelles organisées, y compris des réseaux de traite des êtres humains. Nous sommes tous conscients que les femmes et les filles souffrent davantage de la brutalité et de la violence dans les conflits armés, et nous nous félicitons donc de tous les efforts déployés actuellement, notamment par les institutions des Nations Unies, pour faire face à la situation humanitaire tout en tenant compte de l'incidence particulière de la guerre sur les femmes et les filles.

Si l'impératif immédiat est la cessation des hostilités, la paix reste notre objectif ultime, et sa pérennité exige une réconciliation globale accompagnée de l'application du principe de responsabilité et de la justice pour les victimes de la guerre. Nous réaffirmons également que la participation pleine et effective des femmes, sur un pied d'égalité, au règlement des conflits est cruciale,

non seulement pour mettre en évidence leur expérience singulière de la guerre, mais aussi pour jouer un rôle central dans la consolidation de la paix.

Les Émirats arabes unis continueront d'appeler au dialogue, à la désescalade et à la coopération, ainsi qu'à la recherche d'un consensus qui garantisse la stabilité dans les États et entre eux. À cet égard, nous souhaitons rappeler au Conseil que le droit international n'est pas différent du droit interne et que le fait de violer l'un ou l'autre sans conséquences ne crée qu'un nivellement par le bas.

Pour terminer, je renouvelle l'appel des Émirats arabes unis aux deux parties et à toutes les parties prenantes concernées pour qu'elles recherchent une solution pacifique à la guerre par un dialogue constructif et inclusif, ce qui nécessite des lignes de communication ouvertes en vue d'une solution diplomatique.

Il est évident que le monde dans toutes ses composantes est préoccupé par les conséquences de cette guerre, notamment pour le système international et la sécurité alimentaire et énergétique, ainsi que par les risques d'escalade de l'affrontement. Nous devons donc assumer la responsabilité qui nous a été confiée et coopérer pour surmonter les grands défis du monde, au lieu d'assister à de nouveaux reculs liés aux guerres et aux conflits. Notre appel à adopter cette approche se fonde sur les conclusions que nous avons tirées de notre propre expérience au Moyen-Orient, où les populations ont été malmenées par un acharnement à préserver l'hégémonie, à exclure l'autre et à poursuivre des intérêts personnels étroits, ce qui n'a abouti qu'à la destruction.

**M. Orina** (Kenya) (*parle en anglais*) : La délégation kényane vous félicite, Madame la Présidente, ainsi que la France, de la manière compétente dont votre pays dirige les travaux du Conseil de sécurité en ce mois de septembre. Je voudrais également remercier le Secrétaire général António Guterres et M. Karim Khan des informations actualisées sur la situation en Ukraine qu'ils nous ont communiquées.

La guerre en Ukraine constitue une violation grave de la Charte des Nations Unies. L'obligation de respecter l'intégrité territoriale de tous les États Membres sera encore plus compromise si des mesures sont prises pour modifier le caractère juridique des zones situées dans l'est de l'Ukraine. Nous sommes à un moment de grand péril pour la paix et la sécurité internationales. L'escalade de la guerre que la communauté internationale craignait a commencé. Des menaces claires ont été

formulées concernant le déploiement potentiel d'armes de destruction massive dans le conflit. Sur le champ de bataille, les civils sont soumis à de graves préjudices, en violation du droit international fondamental et des obligations relatives aux droits de l'homme.

Il est essentiel de veiller à ce que les autorités nationales soumettent leurs soldats à des mesures disciplinaires sévères s'ils commettent des exactions, notamment contre des civils ou des combattants capturés. Les commandants militaires doivent remettre les personnes soupçonnées de telles atrocités aux autorités compétentes pour qu'elles soient poursuivies. Toutes les parties, y compris celles qui formulent des allégations d'atteintes aux droits de la personne ou contre lesquelles de telles allégations sont formulées, doivent accepter que des enquêtes rapides, indépendantes et impartiales soient menées.

Alors que nous condamnons à juste titre les violations commises dans le contexte de la guerre et appelons à la reddition de comptes, nous savons que le meilleur moyen de protéger les civils est de mettre fin à la guerre. À cet égard, le Kenya appelle à la cessation immédiate des hostilités. Les hostilités doivent être remplacées par un accord négocié par voie de médiation qui garantisse la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, tout en répondant aux préoccupations de toutes les parties et des acteurs régionaux en matière de sécurité.

La situation en Ukraine met en lumière la nécessité de mener des réformes sérieuses au Conseil de sécurité. Dans l'allocution qu'il a prononcée hier à l'Assemblée générale (voir A/77/PV.6), le Président de la République du Kenya, S. E. M. William Ruto, a appelé à la démocratisation du Conseil de sécurité pour ne pas détruire totalement sa légitimité entachée. Il a lancé un appel retentissant pour dire qu'il était temps de donner plus de poids à la voix de l'Afrique au Conseil et de lui accorder une place plus importante en procédant à sa réforme sur le plan de la composition. Il a également salué l'appel du Président Joe Biden à augmenter le nombre de membres permanents et non permanents du Conseil.

Au-delà de la paix et de la sécurité pour le peuple ukrainien, le monde a besoin d'un autre résultat important en Ukraine, à savoir que cette annonce donne lieu à de véritables changements. Les agriculteurs, les villageois, les éleveurs, les pêcheurs, les commerçants et les travailleurs africains ont besoin que leurs moyens de subsistance soient protégés contre la crise climatique. Ils ont besoin que les nombreux conflits graves inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité soient réglés,

et non marginalisés du fait de la situation en Ukraine. Qui protégera leurs intérêts au Conseil de sécurité avec les moyens conférés par une Charte des Nations Unies amendée ? Seule une représentation permanente des États africains le permettra.

À cet égard, nous appelons tous les membres permanents prendre l'engagement d'approuver pleinement les réformes. C'est le seul moyen d'amener les peuples du monde à considérer cette institution comme étant suffisamment légitime pour gagner leur respect et leur coopération.

Je termine en saluant les personnes, les institutions et les gouvernements, ainsi que les organes et organismes des Nations Unies, qui continuent de s'employer à atténuer la souffrance des populations touchées par la guerre en Ukraine. Je réaffirme le respect par le Kenya de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine.

**M. Kuleba** (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence française de maintenir l'attention du Conseil de sécurité sur la plus grave menace de ce siècle à la paix et à la sécurité internationales, à savoir la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine.

Au moment où nous parlons, les corps de victimes innocentes continuent d'être exhumés d'au moins 445 charniers dans la ville d'Izioum récemment libérée. Pour certains corps, on n'a pu retrouver que des parties, notamment quelques paires de jambes d'enfants dans un des charniers. La douleur de leurs proches n'est qu'une goutte de plus dans l'océan de souffrances que la Russie a infligées au peuple ukrainien depuis huit ans et sept mois que dure son agression barbare.

Un grand nombre des personnes qui sont ici aujourd'hui ont vu l'image de la main morte d'un soldat ukrainien de 36 ans – il s'appelait Sergiy Sova – qui portait toujours un bracelet jaune et bleu. J'en porte un également, et je veux le montrer au Conseil. Nous sommes nombreux à le porter. La Russie doit savoir une chose : elle ne parviendra jamais à nous tuer tous, et ce, pour les raisons suivantes.

Le 24 février, lorsque la Russie a attaqué l'Ukraine de toutes parts, durant les premières 24 heures, des dizaines de milliers d'Ukrainiens sont rentrés de l'étranger pour défendre leur pays. Que s'est-il passé durant les 24 heures qui ont suivi la mobilisation annoncée par le Président Poutine ? Le contraire : des dizaines de

milliers de Russes ont réservé des billets d'avion sur des vols internationaux pour quitter la Russie. De nombreux vols ont été remplis en quelques heures.

Hier, Poutine a annoncé la mobilisation, mais ce qu'il a réellement annoncé au monde entier est sa défaite. Il peut procéder à la conscription de 300 000 ou 500 000 personnes, mais il ne gagnera jamais la guerre. Aujourd'hui, chaque Ukrainien est une arme prête à défendre l'Ukraine et les principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

La Russie échouera et portera l'entière responsabilité de son crime d'agression et des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des actes de génocide commis par la suite. Hier, le Président Zelenskyy a clairement indiqué dans son allocution (voir A/77/PV.7) que la responsabilité russe était une élément clef de la paix et de la sécurité internationales.

Les forces de l'ordre ukrainiennes, en collaboration avec leurs partenaires, la Cour pénale internationale (CPI) et les pays qui soutiennent l'Ukraine et la CPI, s'emploient activement à recueillir des éléments de preuve des crimes russes pour amener leurs auteurs à rendre des comptes. Nous faisons confiance à la Cour pénale internationale. Justice sera rendue. Nous le devons non seulement aux milliers de victimes, mais également aux générations futures en Ukraine et ailleurs. Il n'y aura pas de paix sans justice.

Je souligne qu'aucun des crimes commis par la Russie en Ukraine n'aurait été possible sans le crime d'agression commis par les dirigeants russes contre l'Ukraine, qui ne saurait rester impuni. Le seul moyen envisageable de traduire le Président Poutine et son entourage en justice est de créer un tribunal spécial chargé de statuer sur le crime d'agression contre l'Ukraine. J'appelle de nouveau tous les États à appuyer cette initiative dans l'intérêt des principes fondamentaux d'humanité et de la Charte des Nations Unies.

Un grand nombre de personnes présentes dans cette salle qui m'écoutent ont probablement une question à l'esprit : Est-ce qu'il y a une chance pour la paix ? Est-ce que l'Ukraine négociera avec la Russie pour mettre fin à la guerre ? Je ne veux laisser planer aucun doute sur le fait qu'aucun pays n'aspire autant à la paix que l'Ukraine. Le Président Zelenskyy a été très clair sur ce point hier. Nous n'avons jamais rien voulu d'autre que la paix et un développement stable. Nous n'avons jamais voulu la guerre et nous ne l'avons jamais choisie – nous voulons simplement vivre normalement. Mais le fait que l'Ukraine veuille la paix ne suffit pas. La Russie

doit donner la priorité à la diplomatie plutôt qu'à la guerre pour donner une chance à la paix. Nous constatons au contraire que les dirigeants russes privilégient exclusivement une solution militaire.

Cette salle a été le théâtre de nombreux débats fébriles et de nombreuses crises depuis 1945, mais le nombre de mensonges qui sort de la bouche des diplomates russes est extraordinaire. Aujourd'hui, nous nous penchons principalement sur les crimes commis par les soldats russes en Ukraine. Mais si quelqu'un pense qu'ils sont les seuls à vouloir tuer, torturer, violer ou castrer, c'est faux. Les diplomates russes sont directement complices, parce que leurs mensonges encouragent ces crimes et les couvrent. Apparemment, le seul élément de la déclaration faite par la Russie aujourd'hui – un torrent de mensonges – qui mérite une réaction est l'emploi d'un terme familier et déplacé pour décrire le Président d'un pays étranger, à savoir le Président de l'Ukraine. J'ai également remarqué aujourd'hui que les diplomates russes fuient avec presque autant de facilité que les soldats russes.

Avant le 24 février, les diplomates russes, ici à l'ONU, avaient réfuté à plusieurs reprises l'existence de projets d'une invasion à grande échelle de l'Ukraine. Le Président russe lui-même a menti au visage des dirigeants européens, affirmant qu'il ne prévoyait pas d'attaquer, quelques jours avant l'invasion.

La Russie est sans vergogne. Elle occupe le siège qu'a elle occupé en 1991 sur des bases juridiques douteuses, armée du droit de veto et d'un sentiment d'impunité totale. Les Russes sont certains qu'ils peuvent agir en toute impunité et qu'ils ont le droit de faire tout ce qu'ils veulent. Ils pensent que ce siège les autorise à violer les frontières en menant une conquête impérialiste comme si on était au XIX<sup>e</sup> siècle. Ils pensent que cela les autorise à bombarder des centrales nucléaires et à les saisir. Ils pensent que cela leur donne le droit de déchaîner la terreur des missiles contre les civils et les infrastructures critiques. Ils pensent que cela leur donne le droit de menacer le monde d'employer l'arme nucléaire. Ils doivent être tenus responsables de tout cela.

La question de la responsabilité est au cœur du débat. Nous devons veiller à ce qu'un tel comportement soit punissable. Sinon, toutes les forces maléfiques du monde seront tentées de suivre l'exemple de la Russie. Nul besoin de rappeler à quiconque autour de cette table le nombre de forces sur la planète qui voudraient remettre en question les frontières de leurs voisins. Si la Russie peut le faire, pourquoi ne le pourraient-elles pas, elles aussi ?

Aujourd'hui, il ne s'agit pas seulement de l'Ukraine et de la Russie. La crise de sécurité mondiale à laquelle nous sommes tous confrontés est de bien plus grande ampleur. Tous les membres du Conseil doivent être conscients que le 24 février, la Russie n'a pas seulement attaqué l'Ukraine ; elle a également porté un coup fatal aux fondements mêmes de la Charte des Nations Unies. Aucun pays ne pourra se sentir en sécurité tant que la Russie ne sera pas tenue de répondre de ses violations des principes communs convenus par tous après la Seconde Guerre mondiale. La Russie n'en a que faire, mais il y a 192 autres États Membres à l'ONU. Les pays d'Asie, du Pacifique, d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Amérique latine et d'Europe ont tous à cœur de respecter et de faire respecter la Charte des Nations Unies aujourd'hui, et l'Ukraine se bat pour défendre les principes qui y sont énoncés, en particulier celui de l'intégrité territoriale.

La guerre d'agression menée par la Russie a plongé le monde dans une crise multiforme. Les conséquences de ce crime se font sentir bien au-delà de l'Ukraine. Une fois que les navires de guerre russes ont bloqué les ports maritimes ukrainiens, il est apparu clairement que les exportations agricoles ukrainiennes étaient essentielles à la sécurité alimentaire mondiale. La Russie a démontré qu'elle était prête à exposer des millions de personnes en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient au risque de famine simplement pour atteindre ses objectifs impérialistes.

Je saisis cette occasion pour remercier le Secrétaire général, António Guterres, et la Türkiye d'avoir facilité l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire, qui a permis à l'Ukraine de reprendre ses exportations maritimes de céréales cet été. Poutine a menti lorsqu'il a récemment déclaré que la plupart des céréales avaient été envoyées vers les pays européens. En fait, les deux tiers des céréales que nous avons expédiées l'ont été à des consommateurs en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie. La reprise des exportations ukrainiennes a permis de maîtriser les prix alimentaires et d'atténuer l'insécurité alimentaire aiguë, en particulier pour les plus vulnérables.

Aujourd'hui, l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire est menacée. Les responsables russes remettent en question l'efficacité du couloir et pourraient se préparer à bloquer la prorogation de l'Initiative à l'issue des 120 jours convenus, en novembre. Nous ne devons pas permettre à la Russie de recommencer à jouer au jeu de la faim avec le monde. C'est pourquoi j'invite instamment tous les pays, en particulier ceux qui dépendent des exportations alimentaires

ukrainiennes, à exercer la plus grande pression publique et diplomatique possible sur Moscou, en exigeant que le couloir céréalier de la mer Noire continue de fonctionner en novembre et au-delà. Nous devons protéger, ensemble, l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire, qui est d'une importance vitale.

L'Ukraine demeure une garante de la sécurité alimentaire mondiale. Malgré la situation dramatique qui est la nôtre, nous avons décidé de fournir une aide humanitaire à l'Éthiopie et à la Somalie, en leur envoyant une quantité supplémentaire de nos céréales. L'Ukraine voudrait augmenter les volumes des exportations maritimes, à la fois dans le cadre du Programme alimentaire mondial et en fonction des conditions du marché.

Tout en tirant des missiles contre de paisibles villes ukrainiennes, la Russie utilise la nourriture et l'énergie comme armes contre le reste du monde. Poutine envoie des chars en Ukraine pour tuer des Ukrainiens, prive chaque ménage européen de son bien-être et de sa stabilité en faisant du chantage énergétique et joue au jeu de la faim avec les familles en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient en menaçant le fonctionnement du couloir céréalier.

Nous sommes tous dans le même bateau. Que nous soyons en Europe, en Asie, en Afrique, dans le monde arabe, en Amérique latine, nous sommes tous dans le même bateau, et nous devons faire face à ces menaces ensemble. La neutralité n'a pas sa place. En février, ici à l'ONU, j'ai dit qu'aucun pays ne sera à l'abri de cette crise créée par la Russie (voir A/76/PV.58). Cela tient toujours. La meilleure façon de réagir à cette crise, c'est de se tenir aux côtés de l'Ukraine pour protéger la Charte des Nations Unies.

La Russie aime parler du monde développé et du monde en développement. Elle tente de creuser un fossé entre l'un et l'autre. En Ukraine, nous ne faisons pas de différence. Tout le monde mérite une vie normale, la sécurité, la stabilité et la confiance. Mais nous devons rester unis pour mettre fin au chantage de la Russie et à la guerre qu'elle a lancée contre l'humanité.

Le pilier le plus important de la paix et de la sécurité internationales, c'est l'intégrité territoriale des États. Aucun pays n'a le droit de modifier par la force des frontières internationalement reconnues. La Russie a gravement porté atteinte à ce principe, et désormais, la menace d'une guerre plane sur chacun d'entre nous. Pour rétablir la paix et la sécurité internationales, nous devons prendre de toute urgence des mesures énergiques.

Hier, le Président Zelenskyy a proposé une formule pour la paix (voir A/77/PV.7), qui prévoit non seulement l'application du principe de responsabilité, mais aussi un mécanisme de garanties de sécurité fondé sur l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. L'Ukraine a élaboré le pacte de sécurité de Kyïv, qui propose un mécanisme de garanties moderne et à plusieurs niveaux, pour garantir la sécurité de l'Ukraine jusqu'à ce qu'elle rejoigne l'OTAN.

Toutefois, ce document est bien plus qu'un outil visant uniquement à garantir la sécurité de l'Ukraine. Nous le considérons comme un mécanisme universel qui peut être envisagé par d'autres pays et appliqué dans d'autres pays et contextes pour renforcer les dispositifs de sécurité régionaux et mondiaux. L'Ukraine continue de collaborer avec ses partenaires pour concrétiser la vision du pacte de sécurité de Kyïv. C'est notre contribution à la paix et à la sécurité internationales pour tous les États Membres de l'ONU.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République tchèque.

**M. Lipavský** (République tchèque) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence française de l'occasion qui m'est donnée de participer à cette importante séance.

La République tchèque assure en ce moment la présidence tournante de l'Union européenne. L'Union européenne est une fervente partisane des valeurs et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

La République tchèque accueille le plus grand nombre de réfugiés ukrainiens par habitant, plus de 400 000 dans un pays de 10 millions d'habitants. La guerre d'agression colonialiste, non provoquée et illégale de la Russie contre l'Ukraine a envoyé à l'étranger cette vague massive de personnes comptant parmi les plus vulnérables.

L'agression russe est sans doute le défi le plus dangereux de ces dernières décennies lancé contre la paix mondiale. Aujourd'hui, c'est l'Ukraine ; demain, ce sera peut-être un autre pays. En août 1968, c'était la Tchécoslovaquie, qui était envahie par les forces dirigées par Moscou, dans une répression de ce que l'on a appelé le Printemps de Prague qui a constitué une ingérence violente dans la vie paisible d'un autre pays, et qui a transformé mon pays en une colonie occupée.

Nous entendons parler de pseudo-référendums organisés à la hâte dans certaines régions de l'Ukraine. La Russie ne peut pas tromper la communauté internationale et voler à nouveau le territoire d'un autre État.

La politique agressive et colonialiste et les aspirations impérialistes de la Russie doivent être définitivement rejetées. L'Ukraine a refusé cet esclavage et se bat courageusement pour un monde multilatéral où les règles protègent la paix.

Nous sommes horrifiés par les atrocités commises par les soldats russes à Marioupol, à Boutcha, à Irpin, à Izioum et ailleurs. Nous sommes extrêmement préoccupés par les informations concernant les camps dits de filtration, gérés par la Russie en Ukraine.

Des centaines de milliers de citoyens ukrainiens, y compris des enfants, ont été déportés en Russie. Des témoignages font état de crimes sexuels et fondés sur le genre utilisés comme méthode de guerre. Tous ces crimes doivent faire l'objet d'une enquête, et les auteurs doivent en répondre. Nous félicitons le Secrétaire général d'avoir lancé la mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur les événements d'Olenivka.

Plus de 40 États, dont la République tchèque, ont saisi la Cour pénale internationale (CPI) de la situation en Ukraine, et la Cour a ouvert une enquête à ce sujet dès le mois de mars. Nous appuyons fermement la CPI, notamment par le détachement d'un procureur général et par le versement de contributions volontaires.

Nous appelons à la création d'un tribunal international spécial pour poursuivre le crime d'agression commis par la Russie. Les services de répression tchèques ont lancé des enquêtes pénales sur certains crimes sur la base du principe de la compétence universelle.

Les membres du Conseil de sécurité sont responsables au niveau mondial de la paix et du respect du droit international. C'est ce que nous attendons d'eux lorsque nous les élistons. Nous les conjurons d'agir. Il nous faut la paix en Ukraine. Nous devons rétablir le respect de la Charte des Nations Unies et du droit international. Nous devons garantir la justice pour les victimes et mettre fin à l'impunité dont jouissent les auteurs de ces actes.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la Ministre fédérale des affaires étrangères de l'Allemagne.

**M<sup>me</sup> Baerbock** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Boutcha, Marioupol, Izioum. Lorsque nous évoquons les horreurs qui se déroulent en Ukraine, nous ne parlons pas de rapports abstraits. Nous parlons d'enfants, de mères, de frères, de pères, de grands-parents, de femmes et d'hommes dont la douleur est immense.

C'est pourquoi je tiens à faire comprendre à la Russie que cette guerre, elle ne la gagnera pas et, partant, qu'elle doit y mettre un terme. Elle doit mettre fin aux souffrances

des Ukrainiennes et des Ukrainiens. Elle doit cesser d'envoyer davantage de ses propres citoyens à la mort. Elle doit mettre fin à ses pseudo-référendums, qui sont aussi illégaux que la guerre qu'ils sont censés légitimer. Elle doit mettre un terme à la guerre des céréales qui provoque la faim partout dans le monde. Elle doit également cesser de paralyser cet organe, le Conseil de sécurité.

Pour beaucoup de pays représentés ici, et pour certains membres de l'Assemblée générale, cette guerre aurait pu ressembler le 24 février à une guerre régionale lointaine, car dans de nombreuses régions du monde, il y a trop de souffrances, elles-mêmes provoquées par les conflits, les catastrophes climatiques, la pandémie et la faim. Ce sont des propos que nous avons entendus. Nous avons noté cette perception et nous, en Allemagne, pouvons la comprendre. Je crois cependant que nous avons tous le sentiment ici, au Conseil de sécurité, mais aussi à l'Assemblée générale, que ce qui s'est passé ces 200 derniers jours ne peut laisser personne indifférent dans le monde.

Après 200 jours de guerre brutale menée par la Russie contre l'Ukraine, les dernières annonces en date du Président Poutine sont on ne peut plus claires. La Russie ne conduit pas une « opération spéciale ». La Russie livre une véritable guerre d'agression, caractérisée par des crimes de guerre, des actes de torture et des viols, même d'enfants. Cela fait 200 jours que la guerre lancée par la Russie accroît la faim, la pauvreté et l'insécurité dans le monde entier.

Je crois que cela explique clairement pourquoi le Ministre russe des affaires étrangères n'est venu au Conseil de sécurité que pour prononcer son propre discours. Il a parlé pendant un certain temps, mais n'a même pas mentionné la faim, la pauvreté et les retombées de la guerre dans le monde entier.

Dans les rues de Moscou aujourd'hui, il n'y a pas de volontaires qui font la queue pour participer à la guerre en Ukraine. Ce que nous voyons au contraire, ce sont des hommes et des femmes courageux, et même des enfants, qui descendent dans la rue parce qu'ils ne veulent pas faire partie de cette guerre contre l'Ukraine ni être impliqués dans la guerre de la faim qui sévit dans le monde. Ces hommes et ces femmes ressentent ce que nous ressentons tous, peu importe d'où nous venons, du nord, du sud, de l'est ou de l'ouest : cette guerre n'apporte que douleur, mort et destruction.

Ici dans cette salle, nous devons donc aujourd'hui nous poser la question suivante : si nous laissons un membre permanent du Conseil lancer une telle guerre

d'agression contre son voisin, qu'est-ce que cela signifie pour l'ONU ? Qu'est-ce que cela signifie pour une institution dont la Charte énonce clairement que

« [l]es Membres de l'Organisation s'abstiennent [...] de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État » ?

Si la Charte a un sens pour nous, nous ne devons pas rester les bras croisés. Au contraire, nous devons incarner l'esprit de la Charte, non pas pour elle-même, mais parce qu'un des membres du Conseil de sécurité abuse de son privilège qu'est le droit de veto. Nous devons nous montrer à la hauteur de l'esprit de la Charte des Nations Unies, comme l'ont fait l'ONU et nos partenaires turcs, qui ont négocié un accord sur l'exportation de céréales, ainsi que le Programme alimentaire mondial, que l'Allemagne appuie et qui envoie des céréales au Yémen et à la Corne de l'Afrique. Nous devons nous montrer à la hauteur de l'esprit des Nations Unies, comme le font l'ONU et la Cour pénale internationale, qui recueillent des preuves pour s'assurer que les responsables de cette guerre répondent de leurs actes. Nous devons nous montrer à la hauteur de l'esprit des Nations Unies, comme le fait l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui s'efforce de prévenir une catastrophe à la centrale nucléaire de Zaporijia et dont les efforts appuient les pourparlers avec toutes les parties. Nous devons nous montrer à la hauteur de l'esprit des Nations Unies, contrairement au Président russe, car nous sommes les Nations Unies, du nord au sud et de l'est à l'ouest, quelle que soit la taille de notre pays.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Pologne.

**M. Rau** (Pologne) (*parle en anglais*) : La tenue de la présente séance est essentiellement motivée par la décision de la Russie d'attaquer son voisin, un autre État Membre de l'ONU. Bien qu'elle soit un membre permanent du Conseil de sécurité, qui devrait être encore plus responsable de la paix et de la sécurité internationales, la Russie a décidé de violer les principes les plus fondamentaux de l'ordre mondial.

Son invasion témoigne d'un manque de respect total et d'un mépris profond du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Les forces russes ont perpétré d'effroyables atrocités : exécutions extrajudiciaires de civils, disparitions forcées, actes de torture et violences sexuelles, y compris contre des enfants.

Incapable de venir à bout de la résistance militaire ukrainienne, la Russie a eu recours à la terreur contre les civils comme tactique de base dans sa guerre. Chaque jour apporte de nouvelles preuves et de nouveaux témoignages des crimes commis par la Russie dans les territoires occupés. Nous sommes choqués par la découverte de salles de torture et de charniers où se trouvent des cadavres portant des marques d'actes de torture et de brutalité dans la ville d'Izioum récemment libérée. Au vu des nouvelles informations qui nous parviennent, Izioum pourrait devenir le nouveau symbole des méthodes barbares employées par la Russie.

Dans ce sombre contexte, la Pologne continue de prôner la pleine application du principe de responsabilité pour toutes les violations commises et une indemnisation pour les dommages infligés. Nous appuyons les enquêtes menées par les procureurs ukrainiens, ainsi que celles ouvertes par d'autres États. Nous coopérons étroitement avec le Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale. Nous nous sommes joints au vaste groupe d'États membres de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) qui a invoqué à deux reprises le Mécanisme de Moscou de l'OSCE. Nous soutenons le travail de la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine du Conseil des droits de l'homme. Nous avons également ouvert une enquête pénale interne sur la guerre d'agression de la Russie, qui est un crime passible de sanction en droit polonais.

Enfin, la Pologne a prêté son concours à la mise en place d'une équipe d'enquête conjointe, opérant dans le cadre de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale, pour recueillir et conserver les preuves des crimes commis. Nous devrions accorder l'attention qui convient à un certain nombre d'initiatives proposées par Kyïv, telles qu'un tribunal spécial pour les crimes d'agression commis contre l'Ukraine et un mécanisme international d'indemnisation des dégâts causés par la Russie.

Je tiens à réaffirmer la solidarité de la Pologne avec le peuple ukrainien, qui fait preuve d'un courage, d'une détermination et d'une résilience remarquables. Il défend son pays et son indépendance avec bravoure et ténacité. À nous maintenant de défendre les principes qui nous protègent tous. Nous devons demander des comptes à la Russie pour l'invasion et tous les crimes commis au cours de cette agression.

**La Présidente :** Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de la Lituanie.

**M. Landsbergis** (Lituanie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom des États baltes : Estonie, Lettonie et Lituanie.

Si nous sommes réunis aujourd'hui, c'est essentiellement parce qu'un membre permanent du Conseil de sécurité, la Russie, menace ouvertement la sécurité et l'ordre mondial fondé sur des règles, soit ce pour quoi le Conseil a été créé. Il y a un an à peine, la Russie tissait des mensonges et répandait la méfiance. Aujourd'hui, elle sème le chaos et la mort. Jour après jour, la Russie défie les principes des Nations Unies et elle est déjà devenue synonyme de brutalité, de terrorisme d'État et de génocide. À ce stade, la communauté internationale ne peut pas ni ne doit se détourner du problème. Hier, nous avons tous appris au réveil que Poutine essayait à nouveau d'intensifier l'agression. En annonçant la mobilisation, il fait aussi la guerre à son propre peuple, lequel est censé être l'avenir du pays mais qui est à présent transformé en arme du passé colonial. La peur, le chantage et la manipulation sont les rares armes qui lui restent. Instiller la peur est sa seule tactique, mais nous n'aurons pas peur. Nous ferons face aux bruits de botte désespérés de Poutine avec calme et détermination.

La condamnation seule ne mettra pas fin à ces crimes. Il est impératif que les organisations internationales utilisent tous les moyens dont elles disposent pour braquer les projecteurs sur les atrocités de la Russie et veiller à ce que celles-ci soient inscrites sur les listes de chefs d'accusation de la justice internationale. Il est de notre devoir de traduire Poutine en justice. Il nous faut créer un tribunal spécial pour connaître du crime d'agression de la Russie contre l'Ukraine et, si les organisations internationales peuvent défendre la justice avec ne serait-ce que la moitié de la fermeté dont l'Ukraine fait preuve dans la défense des valeurs universelles, la paix l'emportera et la justice l'emportera.

La guerre de la Russie contre l'Ukraine a des conséquences qui dépassent largement l'Europe. L'Ukraine est l'un des principaux exportateurs de blé, de maïs et d'huile de tournesol. Nous devons dire très clairement que les pénuries alimentaires qui touchent actuellement le monde entier sont dues à l'agression de la Russie contre l'Ukraine et au blocus imposé aux ports ukrainiens, et non aux sanctions internationales. En outre, comme si la liste des chefs d'accusation n'était pas assez longue, le régime de Moscou a maintenant appuyé sur le bouton de la menace nucléaire, sachant que nous savons tous parfaitement que les conséquences d'une catastrophe à Zaporijia pourraient être pires que

les accidents de Tchernobyl ou Fukushima. Toutefois, nous n'aurons pas peur. Nous mettrons à profit toute la puissance de la communauté internationale pour exiger le retrait sans condition des troupes russes de Zaporijia.

Le mot « Ukraine » veut maintenant dire vrai courage et résilience imbattable. L'Ukraine se bat pour tous les principes que l'ONU incarne et pour chacune et chacun d'entre nous. Je dis donc aux membres du Conseil qu'ils ne doivent pas avoir peur d'agir, qu'ils doivent plutôt craindre le doute et l'indifférence. Je dis à chaque État que nous avons encore une chance de préserver la paix et la sécurité, en prenant les bonnes décisions afin de défendre l'ordre international fondé sur des règles. Je dis à l'ensemble de la communauté internationale qu'il importe d'attribuer les responsabilités et qu'on ne peut pas échapper à la justice. C'est le moment où nous avons l'occasion de décider dans quel monde nous voulons nous réveiller demain.

Avant d'en terminer, je tiens à rappeler aux membres que ce n'est pas seulement la Russie qui aura des comptes à rendre. Le régime du Bélarus sera lui aussi sur la liste des chefs d'accusation. Gloire à l'Ukraine.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Bélarus.

**M. Makeï** (Bélarus) (*parle en russe*) : Les événements en cours sur le territoire de l'Ukraine sont une grande tragédie, à la fois pour le pays et pour toutes celles et tous ceux qui subissent la peine et les difficultés qui accompagnent toujours les combats.

Du fait de son histoire, le Bélarus sait d'expérience le coût de la guerre. Son peuple a connu le génocide et perdu un tiers de ses membres durant la grande guerre patriotique. Aujourd'hui, un conflit se déroule près de nos frontières et de nos voisins. Nous sommes convaincus que la seule manière de régler un conflit, y compris celui-ci, passe nécessairement par la diplomatie, appuyée par des négociations fondées sur le respect et l'entente mutuelle.

Les événements en Ukraine ne sont pas arrivés soudainement, mais ont été la conséquence d'un mépris systématique, par les pays occidentaux, des risques de sécurité dans la région, et de leur refus de prendre en considération les intérêts et préoccupations des pays concernés. Les racines de la situation actuelle remontent à de nombreuses années. En outre, la lourde pression des sanctions de l'Occident a eu des effets indirects qui ont eu à leur tour, inévitablement, des répercussions sur le plan de la sécurité dans notre région. Je peux

raisonnablement dire que les sanctions ont sensiblement réduit la marge de manœuvre en ce qui concerne la sécurité régionale, y compris pour le Bélarus.

Le Bélarus n'a eu de cesse de tirer la sonnette d'alarme au sujet de la dangereuse escalade de la situation militaire et politique dans notre région, de la dégradation, depuis des décennies, du système de sécurité internationale, et de la dépréciation des traités et accords internationaux. Hélas, personne ne nous a écoutés, et aujourd'hui nous voyons le résultat tragique de cette position arrogante en Ukraine. Nous avons toujours dit que la sécurité d'un État ne pouvait être garantie aux dépens d'un autre. Personne ne nous a pris au sérieux, et maintenant nous en payons le prix. Le Bélarus continue de faire tout son possible pour encourager des mesures pour mettre un terme au conflit et renforcer la sécurité régionale et internationale. Je vais présenter juste quelques faits.

Entre 2014 et 2015, le Bélarus a servi de plateforme pour négocier et s'entendre sur les deux Accords de Minsk concernant le règlement du conflit en Ukraine. Quoi qu'on puisse en dire, à l'époque, les Accords ont sensiblement réduit les tensions militaires. Entre 2014 et 2019, nous avons accueilli à Minsk environ 120 réunions du Groupe de contact trilatéral sur le règlement de la situation dans l'est de l'Ukraine. Nous avons engagé le dialogue avec tous les pays concernés, y compris nos partenaires européens, et proposé des mesures concrètes à l'appui de la paix et de la sécurité. Peut-être que la plupart des personnes réunies dans cette salle l'ignorent mais, en 2014, lorsque les événements de Maïdan ont eu lieu en Ukraine, le Premier Ministre polonais d'alors a appelé le Président Lukashenko, tombé en disgrâce aux yeux de l'Europe, afin de solliciter son avis sur ce qui pouvait être fait pour apaiser les tensions en Ukraine. M. Lukashenko m'a alors dépêché, en tant que Premier Ministre, à Varsovie, avec des propositions concrètes qui ont été accueillies avec intérêt, et par les mots : « nous allons consulter la Chancelière Merkel et le Président Hollande et nous reviendrons vers vous ».

Malheureusement, nous n'avons plus eu de nouvelles après cela. De toute évidence, ils n'ont pas eu la décence de collaborer avec le Bélarus, qui était à l'époque sous le coup de sanctions. Cette année, trois cycles de pourparlers de paix russo-ukrainiens ont eu lieu sur le territoire bélarusien, à l'issue desquels tous les participants, tant ukrainiens que russes, ont déclaré sans équivoque que des avancées concrètes avaient été réalisées dans le règlement du conflit. Malheureusement, quelque temps après, cette évolution positive a pris fin.

Au début du conflit, nous avons suggéré à nos collègues ukrainiens d'établir un contact direct avec la partie russe, et nous étions prêts à fournir l'assistance nécessaire. Mais nos propositions n'ont pas été retenues. Je ne sais pas pourquoi, mais en décembre 2021, bien avant le lancement de l'opération militaire spéciale de la Russie, les responsables ukrainiens ont déclaré que le Bélarus était un pays hostile, alors que nous étions des voisins entretenant de bonnes relations commerciales et que nous n'avions jamais eu de problèmes avec l'Ukraine.

À la fin du mois de mars, le Bélarus a mis en place un régime d'exemption de visa pour les Ukrainiens et tous les citoyens étrangers fuyant les hostilités en Ukraine. Nous leur fournissons l'assistance nécessaire, y compris une aide humanitaire, dès qu'ils atteignent le Bélarus. Depuis février, notre pays a accueilli plus de 50 000 citoyens ukrainiens. Au total, depuis 2014, notre pays a accueilli plus de 200 000 Ukrainiens. Et je tiens à préciser que personne ne les force à venir au Bélarus, comme certains l'ont suggéré. Ils viennent de leur plein gré, et ils arrivent via la Lituanie, la Pologne, les États baltes. En outre, afin de venir en aide aux citoyens ukrainiens qui viennent au Bélarus, le Président bélarussien a signé, le 14 septembre, une nouvelle version du décret sur le séjour des citoyens ukrainiens au Bélarus, leur accordant les mêmes droits que les citoyens bélarussiens.

Malheureusement, l'intensité du conflit n'a pas diminué. Les opérations militaires se poursuivent, et les pays occidentaux continuent de déverser des armes en Ukraine de manière effrénée et incontrôlée. Les activités des groupes extrémistes ukrainiens prônant des méthodes violentes et des idéaux néonazis sont encouragées, et la haine et la discorde interethniques sont fomentées par tous les moyens possibles. L'OTAN concentre ses troupes près des frontières des pays voisins, notamment aux frontières occidentales du Bélarus, en Pologne et dans les États baltes. Une campagne agressive contre le Bélarus est en cours, visant à discréditer Minsk dans le contexte de cette crise. Le Bélarus est considéré comme un complice de l'agresseur ou une partie au conflit. Nous continuerons de souligner que le Bélarus n'a jamais été en faveur de la guerre. Mais nous ne sommes pas non plus des traîtres. Nous avons des obligations envers nos alliés, et nous continuerons de respecter fermement l'esprit et la lettre des accords internationaux auxquels nous sommes parties.

Dans le même temps, le Bélarus tient également à affirmer clairement qu'aucun soldat ou équipement bélarussien n'a été envoyé en Ukraine pour prendre part aux hostilités. Des experts indépendants de l'Organisation

pour la sécurité et la coopération en Europe ont confirmé que le Bélarus n'est pas partie au conflit armé international, conformément aux normes et principes du droit international, auxquels de nombreux orateurs ont fait référence. Toutes les accusations formulées ici par l'Occident contre le Bélarus sont totalement infondées. En tant que voisin direct, Minsk souhaite être partie aux pourparlers entre la Russie et l'Ukraine sur un accord de paix stratégique et est prêt à créer toutes les conditions nécessaires pour que ces pourparlers se poursuivent sur le sol bélarussien. Les accords finaux doivent également tenir compte des intérêts du Bélarus.

Le renforcement de la sécurité nationale, régionale et mondiale doit se faire non pas en accroissant la puissance militaire de l'OTAN, mais en mettant en place des mécanismes universels, bilatéraux et multilatéraux de renforcement de la confiance qui soient acceptables pour tous. Seul un dialogue équitable et respectueux visant à aplanir les divergences peut prévenir les affrontements dans notre région.

Enfin, tôt ou tard, toutes les guerres se terminent à la table des négociations. C'est une vérité diplomatique immuable. Et plus tôt ces négociations commenceront, mieux ce sera. Il est donc surprenant d'entendre certains autour de cette table aujourd'hui dire que nous devons continuer à nous battre. De telles déclarations sont totalement contraires au bon sens.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

**M. Borrell Fontelles** : Je remercie la présidence française du Conseil de sécurité de l'organisation de cette séance cruciale.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Cette guerre illégale, insensée et brutale dure maintenant depuis plus de six mois. Comme beaucoup l'ont déjà dit, la guerre est une attaque frontale contre la Charte des Nations Unies et l'ordre international fondé sur des règles. C'est une attaque pure et simple contre la Charte. Nous nous faisons l'écho de la Cour internationale de Justice, qui a jugé que la Russie devait cesser immédiatement son invasion. L'Assemblée générale a adopté à une large majorité des résolutions appelant la Russie à mettre fin à son agression. Moralement et politiquement, la Russie a déjà perdu la guerre. Et ses défaites se multiplient aussi sur le champ de bataille. L'Ukraine vaincra.

Le monde entier a entendu le Président Poutine annoncer son intention de procéder à des pseudo-référendums en prélude à une annexion illégale,

qui ne sera jamais reconnue, ainsi que la mobilisation de 300 000 réservistes, et formuler des menaces nucléaires ouvertes. Tout cela menace la sécurité mondiale. Les dirigeants mondiaux qui se réunissent à l'ONU à New York cette semaine doivent envoyer un message clair et uni signalant que l'utilisation d'armes de destruction massive est inacceptable en toutes circonstances. Je juge encourageantes les nombreuses déclarations que j'ai entendues ici aujourd'hui sur cette question. Malheureusement, le Président Poutine choisit de rester sur la voie dangereuse de l'escalade. Il tente d'intimider l'Ukraine et tous les pays qui la soutiennent. Mais il va échouer. Cette approche a échoué par le passé et elle échouera encore, comme le font à terme toutes les guerres d'invasion. Mais combien d'hommes, de femmes et d'enfants devront encore mourir avant que le Président russe ne décide de faire taire ses armes ?

Cette guerre est plus qu'une guerre en Europe. L'enjeu est de protéger les États plus faibles contre les plus puissants. Voulons-nous un monde où prime l'état de droit ou la loi de la jungle ? Croyons-nous aux sphères d'influence ou au libre choix des États souverains ? Cette guerre est une tragédie à bien des égards. Outre les terribles pertes humaines et les destructions causées en Ukraine, la Russie entraîne le monde vers une récession économique et une crise alimentaire mondiale. L'Union européenne fait ce qu'elle peut pour atténuer ces retombées. Nous allons verser une aide à la sécurité alimentaire mondiale qui s'élèvera à plus de 7,7 milliards d'euros d'ici à 2024. Nous appuyons l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire, facilitée par le Secrétaire général et la Türkiye. Avec les corridors de solidarité mis en place par l'Union européenne, cette initiative a contribué à faire baisser

les prix alimentaires mondiaux, mais malheureusement pas à les corriger. Deux tiers des céréales ukrainiennes exportées par ces corridors sont destinés aux pays qui en ont le plus besoin, et non aux Européens.

La question centrale aujourd'hui est l'application du principe de responsabilité. Les forces armées russes terrorisent les populations civiles et commettent d'innombrables crimes inqualifiables, notamment des massacres, des destructions, des viols et des migrations forcées. Chaque victime de l'agression russe mérite justice et réparation. Nous avons vu les récentes images des massacres d'Izioum qui suivent le même scénario qu'à Boutcha et ailleurs. Lorsque les troupes russes sont expulsées, nous découvrons les véritables horreurs de leur occupation. Comme le Président Zelenskyy l'a déclaré hier à l'Assemblée générale (voir A/77/PV.7), là où des crimes ont été commis, il doit y avoir justice. Sinon, la paix ne sera pas possible. Nous ferons tout ce qui est nécessaire pour garantir l'application du principe de responsabilité. Nous comptons sur la Cour pénale internationale (CPI) et sur les autorités ukrainiennes. Nous apportons un appui financier et technique à la CPI et nous aidons le Bureau du Procureur général de l'Ukraine en fournissant des formations, des compétences et des équipements, notamment pour la collecte de preuves.

Il nous incombe à tous de garantir l'application du principe de responsabilité. Nous le devons non seulement aux victimes, mais aussi à la prochaine génération, qui représente l'avenir de l'Ukraine, car la lutte contre l'impunité aujourd'hui contribuera à un avenir plus sûr et plus juste pour toutes et tous.

*La séance est levée à 13 h 15.*